



**ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE,
EXTRAORDINAIRE & ELECTIVE**

Ligue de Bretagne de Football

Samedi 26 octobre 2024

Pacé – Salle Le Ponant

Présidence : M. Jean-Claude HILLION

ORDRE DU JOUR/ SOMMAIRE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	3
MOT DE BIENVENUE DU MAIRE DE LA VILLE DE PACE	4
I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE Ordinaire du 4 novembre 2023 (mis en ligne sur le site de la Ligue le 07/10/2024)	7
II. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR LA SAISON 2023-2024	7
II.1 Présentation du Rapport d'Activité 2023-2024.....	8
II.1-1 Les Licences	8
II.1-2 La Formation.....	8
II.1-3 Les Commissions Régionales.....	9
II.1-4 L'Accompagnement des Clubs	11
II.1-5 Différents aspects du Bilan d'Activité 2023-2024	12
II.2 Approbation du Rapport d'Activité 2023-2024	13
III. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER au 30 juin 2024.....	14
III.1 Lecture du Rapport Financier.....	14
III.1-1 Le Bilan	14
III.1-2 Le Compte de Résultat.....	15
III.1-2-1 Les Produits	16
III.1-2-2 Les Charges d'Exploitation.....	18
III.1-2-3 Le Résultat	20
III.2 Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes	21
III.3 Approbation du Rapport Financier au 30 juin 2024	23
III.4 Affectation du Résultat	23
IV. BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025	24
IV.1 Lecture du Rapport du Trésorier Général	24
IV.1-1 Les Produits	24
IV.1-2 Les Charges	25
IV.2 Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes	30
IV.3 Approbation du Budget Prévisionnel 2024-2025	31
V. MODIFICATIONS STATUTAIRES & REGLEMENTAIRES.....	31
V.1 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	31
V.1-1 Statuts de la L.B.F.	32
V.2 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.....	33
V.2-1 Information des modifications des Statuts types votées par l'Assemblée Fédérale.....	33
V.2-2 Règlement Championnat de Bretagne Jeunes.....	35
V.2-3 Statut Régional des Entraîneurs et Éducateurs de Football.....	36
VI. VŒU	37
VI.1 Vœu du District du Finistère	37
VII. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL	44
VIII. ÉLECTIONS	45
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE.....	45
VIII-1 Élection du Comité de Direction de la L.B.F	46
VIII-2 Élection de la Délégation de la L.B.F aux Assemblées Fédérales	50
VIII-2-1 Élection de la Délégation de la LBF aux Assemblées fédérales au titre des Membres de droit (mandat 2024-2028) 51	
VIII-2-2 Élection des Délégués représentant les Clubs à Statut Amateur aux Assemblées fédérales de la saison 2024/2025 (3 postes à pourvoir)	52
VIII-2-3 Élection du Représentant des Clubs participants aux Championnats Nationaux Seniors Libres Mandature 2024/2025 54	
IX. INTERVENTION DES PERSONNALITES	55
X. REMISE DE RECOMPENSES	55
XI. CLÔTURE PAR LE NOUVEAU PRESIDENT DE LA LIGUE DE BRETAGNE.....	57



OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Mesdames, Messieurs, Bonjour.

Annonce du quorum :

	Assemblée Ordinaire	Assemblée Extraordinaire
Total des clubs en Bretagne	872	
Total de voix des inscrits	1979	
<i>Statuts - Quorum voix</i>	660	990
Nombre de voix présentes ou représentées	1664	1664
Nombre des Clubs de Ligue convoqués	233	233
<i>Statuts - Quorum</i>	78	117
Nombre de Clubs de Ligue présents ou représentés	160	160
Nombre des représentants des Clubs de District convoqués	73	
<i>Statuts Quorum</i>	25	37
Nombre des représentants des clubs de District présents	68	68

Le quorum étant atteint, je déclare ouverte cette Assemblée générale ordinaire et Assemblée générale extraordinaire qui suivra.

* * * * *

Traditionnellement et malheureusement, nous commençons cette Assemblée générale par rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés. En premier lieu, je pense à deux personnes en particulier : Nadine PELLOIS qui a travaillé toute sa carrière au sein de la Ligue de Bretagne et surtout Jean-Pierre LORGEUX.

Je vous demande donc de vous lever pour applaudir ceux qui sont partis.

Une minute d'applaudissement est observée pour honorer les personnes disparues.

Je vous remercie.

Je laisse la parole à André TOULEMONT qui va diriger l'Assemblée.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Bonjour à toutes et à tous. Je vais d'abord appeler à Monsieur le Maire de PACÉ, M. Hervé DEPOUEZ, pour nous adresser un mot de bienvenue dans le cadre du préambule de cette Assemblée générale.



MOT DE BIENVENUE DU MAIRE DE LA VILLE DE PACE

M. Hervé DEPOUEZ, Maire de la Ville de PACÉ

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à PACÉ.

Cela nous fait toujours plaisir d'avoir une salle pleine pour notamment parler de sport et ici en particulier la Ligue de Bretagne de Football

C'est la deuxième année que vous êtes à PACÉ, puisqu'on m'a rappelé tout à l'heure qu'en 2000 vous étiez déjà à PACÉ. C'est un grand honneur de vous recevoir de nouveau sur notre commune.

Quelques mots pour présenter la commune de PACÉ.

La commune de PACÉ est proche de Rennes, quasiment 13000 habitants, qui est en plein développement puisque quand j'étais gamin, on était 2000 habitants et comme beaucoup de communes autour des périphéries, on s'est beaucoup développé avec notamment beaucoup de lotissements, beaucoup de constructions nouvelles et également des équipements qui vont avec.

PACÉ et ses caractéristiques : deux caractéristiques principales que j'aime bien mettre en avant.

La première caractéristique, c'est que PACÉ est un bourg de campagne et on a un avantage pour notre commune, c'est qu'historiquement aucune grande route nationale ne traversait le bourg, ce qui nous permet effectivement d'être concentré sur le Bourg, la route Nationale, passait par le Pont de PACÉ. Donc, on a encore un Bourg significatif où tous les commerces et tout le monde se retrouvent autour de la place centrale qui est celle de l'église. C'est un premier avantage pour la convivialité de nos populations.

Deuxième caractéristique que je mets également en avant, PACÉ une ville verte et d'ailleurs quand vous faites le tour de Rennes, la seule commune qui est bien séparée de Rennes par des champs, des bêtes, de l'élevage, des productions agricoles, c'est PACÉ puisque pour aller à Rennes vous avez 5 à 6 km à peu près d'espaces verts. C'est quelque chose que nous tenons à conserver et à surtout ne pas se joindre à Rennes. On bénéficie de Rennes mais on veut garder notre caractère à la campagne.

Troisième caractéristique, PACÉ est dans Rennes Métropole, 43 communes. C'est la commune la plus importante après Rennes en termes de surface. Donc, si vous avez l'occasion de vous promener, sur PACÉ, pour ceux qui ne connaissent pas, n'hésitez pas à venir vous promener dans nos chemins, nos allées piétonnes et cetera, c'est une ville très agréable.

Mais PACÉ, c'est également une ville sportive et c'est à ce titre d'ailleurs que je veux signaler le COP et les Représentants du COP, section football ici, mais le COP général, c'est un club sportif de plus de 3400 licenciés sur 20 sports différents et le football, c'est le Club dans ce COP général, la section la plus importante et d'ailleurs je crois qu'au niveau de la Bretagne, le COP avec environ 650 joueurs, tout âge confondu, doit être un des Clubs les plus importants en nombre, je ne saurais pas exactement combien, peut être le troisième ou quatrième. Alors, je suis peut-être un petit peu prétentieux, mais je suis fier du Club d'autant plus que j'y ai participé pendant bon nombre d'années. Et le football reste pour moi un sport important, essentiel, populaire, qui permet à tout le monde de se retrouver, de partager des moments de combats sportifs mais également de convivialité et je suis très fier effectivement du Club COP, le Club Olympique Pacéen.

Et je vais remercier également l'engagement de tous les dirigeants qui sont d'ailleurs présents aujourd'hui pour vous recevoir et vous accompagner.



Et je voudrais terminer également par donner un mot de félicitation au Président, Jean-Claude HILLION, car j'ai vu dans la presse que c'était votre dernier mandat et je veux vous féliciter pour l'engagement que vous avez eu pour la Ligue de Bretagne de Football pendant 16 ans, pour le travail que vous avez accompli. Et encore bravo pour cet engagement parce que je sais ce que c'est l'engagement et bravo à vous et merci.

Bonne Assemblée générale à tous et soyez bien à PACÉ.

[Applaudissements].

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Je vous remets un petit cadeau de la part de la Ligue de Bretagne. Merci d'avoir une si belle salle et de l'avoir mise à notre disposition parce que c'est vrai que c'est extraordinaire d'avoir une telle salle pour une dernière assemblée générale. Merci.

[Le Président de la Ligue, Jean-Claude HILLION remet un cadeau de la part de la Ligue de Bretagne de Football à M. le Maire de Pacé, Hervé DEPOUEZ.]

M. Hervé DEPOUEZ, Maire de la Ville de PACÉ

Merci beaucoup. Mais n'hésitez pas à revenir une autre fois. Merci.

[Applaudissements].

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Comme Jean-Claude l'a annoncé, **le quorum est atteint.**

Nous pouvons commencer nos travaux de cette Assemblée générale qui est à la fois une assemblée générale ordinaire, extraordinaire et électorale.

* * * * *

La première chose que nous allons faire est celle de vous présenter les modalités de déroulement des votes électroniques puisque vous avez toutes et tous un boîtier à disposition.

Un boîtier vous a été personnellement attribué pour toute la durée de cette Assemblée.

Il correspond exactement au nombre de voix pour lesquelles vous avez élargé.

Ne l'échangez pas avec un autre boîtier, ne le confiez pas à une autre personne.

Pour des raisons techniques, merci de le garder autour du cou durant toute l'Assemblée.

N'oubliez pas de le restituer avant de partir.

A chaque vote, la question est affichée à l'écran ainsi que les différents choix possibles.

Un indicateur rouge : « Préparez-vous à voter » est affiché.

Chaque vote est ouvert pendant 20 secondes.

Dès que le vote est ouvert, un compte à rebours est affiché et vous pouvez voter.

Tant que le vote est ouvert, il suffit d'appuyer sur la touche autorisée de votre choix.

Le voyant du boîtier s'allume **en vert**, indiquant que **le choix qui vient d'être effectué a bien été validé.**

Lorsque l'utilisateur appuie sur une **touche non valide**, **le voyant du boîtier s'allume en rouge**, indiquant que le vote n'est pas autorisé.



À l'issue des 20 secondes, le vote est clos et les résultats sont affichés.

Il n'y a pas de touche de validation.

Ce sera la dernière touche autorisée sur laquelle vous aurez appuyé qui sera prise en compte.

Pour s'abstenir, il suffit de ne pas voter durant la session.

Seuls les votes exprimés seront affichés.

Pour voir si nous sommes toutes et tous prêts, nous allons effectuer un vote test.

Vote Test

Préparez vous à voter.

« Pensez-vous que le Stade Brestois 29 va remporter la Ligue des Champions 24/25 ? »

« Oui », tapez 1.

« Non », tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats sont :

OUI :	76,81 %
NON :	23,19 %

[Applaudissement]

Un résultat assez net qui ne souffre d'aucune contestation. Maintenant ce sont les joueurs qui jouent.

* * * * *

Nous allons maintenant, dans ce préambule de l'Assemblée, vous présenter l'ordre du jour qui appelle 11 points :

- L'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 novembre 2023,
- La présentation et l'approbation du rapport d'activité pour la saison 2023- 2024,
- Le rapport financier au 30 juin 2024
- Le budget prévisionnel 2024-2025
- Les modifications statutaires & réglementaires
- Vœu du District du Finistère
- L'intervention du Président Jean-Claude HILLION
- Le processus électoral et donc à la fois pour l'élection du Comité de Direction et pour l'élection de la délégation de la L.B.F. aux Assemblées Fédérales.
- L'intervention des Personnalités.
- La remise de récompenses.
- La clôture par le nouveau Président de la Ligue de Bretagne de Football.

Je rappelle que nous n'avons pas reçu de question diverse.



Pour le déroulement de l'Assemblée, si vous voulez intervenir dans la salle, vous avez des micros à votre disposition et vous devrez décliner votre identité, le Club et la Fonction que vous occupez.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE Ordinaire du 4 novembre 2023
(mis en ligne sur le site de la Ligue le 07/10/2024)

Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 4 novembre 2023 au siège du Crédit Agricole à Vannes.

Là aussi, vous utilisez les boîtiers. Préparez-vous à voter.

Êtes-vous pour ou contre l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 4 novembre 2023 ?

« Pour », tapez 1.

« Contre » tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats sont : voix exprimées : 1552 voix

Pour :	1500 voix	96,65 %
Contre :	52 voix	3,35 %

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 novembre 2023 est adopté avec 96,65 % des voix

Je vous remercie.

Je vais maintenant vous présenter le rapport d'activité de la saison 2023-2024.

II. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR LA SAISON 2023-2024

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Avant la présentation de ce Rapport d'Activité de notre Ligue au 30 juin 2024, je tiens personnellement et au nom de la Ligue de Bretagne à remercier la commune de PACÉ, son Maire, Monsieur Hervé DEPOUEZ pour la mise à disposition de cette magnifique salle du Ponant, salle dans laquelle s'est déjà tenue une assemblée générale électorale de la Ligue de Bretagne de Football en juin 2000 qui avait vu la réélection du Président Paul LE HESRAN pour un 4^{ème} mandat.

Remerciements également au C.O. PACÉ, Club support de cette Assemblée générale.

C'est, et vous vous en doutez, avec une grande émotion que je viens devant vous aujourd'hui pour la présentation de ce Rapport d'Activité 2023-2024. Je le fais ici et maintenant en lieu et place de notre très regretté Secrétaire Général, Jean-Pierre LORGEUX. Il laisse donc un grand vide et le souvenir d'un grand Dirigeant du Football Breton.

Ce bilan d'activité clôture le mandat 2020-2024 du Comité, débuté dans un contexte sanitaire lourd en raison de la COVID-19.



Le Rapport d'Activité que je vais vous présenter a pour source Foot 2000.

II.1 Présentation du Rapport d'Activité 2023-2024

II.1-1 Les Licences

Le premier aspect concerne les licences.

On note une augmentation de 6,4 %, ce qui nous permet de franchir ou de dépasser la barre des 160 000 licenciés.

Pour rappel, la croissance avait été deux fois moindre pour la saison 2022-2023 avec une augmentation de 3,2 %.

Concernant les licences Praticants : Tous les voyants sont au vert, y compris la catégorie seniors vétérans qui repart à la hausse, modestement certes.

On observe une croissance plus significative pour le football des jeunes : + 7,5% pour le Football éducatif et + 6,5 % pour le Football des jeunes à 11. Ces deux domaines de pratique représentent 55 % de licenciés, un gage intéressant pour l'avenir.

Les féminines : l'augmentation se poursuit avec + 6 % de licenciées pour cette saison et une progression donc équivalente à l'exercice précédent.

Pratiques diversifiées : Futsal, Foot Loisir, Foot Entreprise : La slide atteste d'une progression importante et régulière depuis quatre exercices de cette pratique diversifiée, notamment en ce qui concerne le Futsal, on a progressé quasiment de 1000 licenciés sur le mandat 2020-2024 et les pratiquants Loisirs dont le nombre de licenciés a doublé sur la même période. Ces chiffres démontrent une tendance de fond de nos licenciés à s'orienter de plus en plus vers les pratiques nouvelles.

Côté Dirigeants : la progression générale est de 4,8 % avec une augmentation significative des licences volontaires, plus de 35%.

Le cumul des licences Dirigeants et Volontaires nous permet d'atteindre un ratio de 13,5 % par rapport au total des licenciés de la Ligue ; 21580 licenciés Dirigeants Volontaires dont 2368 femmes soit 13 % du total.

Les arbitres : ici encore une embellie que nous espérons voir inscrite dans le temps. Sur la saison 2023-2024, les statistiques établissent 1735 arbitres dont 114 arbitres féminines. Il s'agit là d'une progression de 15 % par rapport à l'Exercice précédent.

Le travail porte ses fruits. La Ligue et ses Districts, la Commission Régionale d'Arbitrage présidée par Alain LEAUTE, les Commissions Départementales d'Arbitrage, les Commissions de Promotion de l'Arbitrage, se sont pleinement investies dans le déploiement du dispositif « VOR », lancée à l'initiative de Bertrand LAYEC, dans un travail de fond d'accompagnement et de conseil auprès des Clubs bretons.

Relativement aux Éducateurs, la progression se poursuit également. La Ligue a compté 2713 Éducateurs sur la saison 2023-2024 dont 188 Éducatrices soit 9% du total.

II.1-2 La Formation

Deuxième aspect de ce Rapport d'Activité concerne la formation.

Je vous rappelle que l'**Institut régional de Formation** vous propose des formations pour les Éducateurs mais aussi pour les Dirigeants et les Arbitres.



Pour la saison 2023-2024, en ce qui concerne la formation des Dirigeants, à travers le Programme de Formation des Dirigeants (PFD), le bilan est meilleur que l'Exercice 2022-2023 qui avait été caractérisé par un nombre important de sessions annulées.

21 sessions ont pu ainsi être organisées en 2023-2024 pour 268 Stagiaires soit une augmentation de 122 participants.

La formation arbitrale : 28 sessions de formation ont eu lieu pour 628 Stagiaires, en voici le détail :

- 23 sessions pour la Formation initiale en arbitrage
 - o 548 stagiaires
- 4 sessions pour la Formation d'Arbitre bénévoles
 - o 62 stagiaires
- 1 formation spécifique Futsal avec 18 stagiaires.

Au niveau des Éducateurs : en ce qui concerne les formations courtes :

- 126 sessions ont été organisées
 - o 1690 stagiaires ont été formés.
- S'y ajoutent également des formations professionnelles
 - o 18 Stagiaires ont obtenu le BEF sur 21 inscrits.
 - o 5 Stagiaires ont obtenu le BEF en apprentissage sur 5 inscrits
 - o 21 Stagiaires ont obtenu le BMF sur 24 inscrits
 - o 53 Apprentis ont obtenu le BMF en apprentissage sur 67 inscrits.

Au total, 2584 personnes ont suivi une formation via IR2F, qu'elle soit de Dirigeants, d'Arbitres ou d'Éducateurs.

II.1-3 Les Commissions Régionales

Troisième aspect de ce Rapport d'Activité, l'activité de certaines Commissions Régionales.

➡ **La Commission Régionale du Statut des Éducateurs**, dirigée avec passion par Bernard LEBRETON.

Quelques chiffres :

62 dérogations ont été accordées sur 69 demandes. Pour votre gouverne personnelle, ces chiffres montaient lors cette saison 2022-2023 à 126 dérogations accordées pour 136 demandes.

Le nombre de Clubs pénalisés est aussi en régression avec 2 Clubs pénalités pour non-respect du Statut régionale des Éducateurs.

5 Demandes d'équivalence BEF ont également été accordées.

La Commission poursuit toujours le même objectif : « Une équipe, un éducateur diplômé » à cette date.

➡ **La Commission Régionale Médicale** :

Une tendance à la baisse de 6 % pour les dossiers traités. 70% de ces dossiers étant relatifs à des demandes de surclassement. À signaler que la Commission Régionale est également présente sur les événements de la Ligue et de la Fédération.

➡ **La Commission Régionale d'Arbitrage**.



L'action de la Commission Régionale d'Arbitrage a été conduite en prenant 3 axes majeurs :

- la mise en place d'une nouvelle organisation pour une performance collective dont la finalité est de créer des actions régionales et départementales en mutualisant les bonnes pratiques et les innovations au profit des Commissions Départementales des Clubs et des Arbitres.
- L'axe de formation et le perfectionnement des Arbitres
- Le développement avec la poursuite du dispositif VOR. 350 Clubs y ont participé lors de la saison 2023-2024. En deux saisons, le nombre de Clubs en déficit d'arbitres a été réduit de 50 %. À noter également le fait que pour la première fois, le cap des 100 Arbitres féminines ait été franchi.

Une saison incontestablement faste pour l'Arbitrage breton, incarné par la fantastique saison 2023-2024 de François LETEXIER, Arbitre de la Finale de la Coupe de France Lyon-Paris Saint-Germain à Lille.

Trophées UNFP du Meilleur Arbitre de Ligue 1 pour la deuxième saison consécutive.

Et Arbitre de la Finale de l'Euro 2024, le 14 juillet dernier, entre l'Espagne et l'Angleterre.

Tout en atteignant les sommets arbitraux, François LETEXIER n'en oublie pas pour autant le football à la base puisqu'il a arbitré le 18 octobre dernier un match de 1^{ère} Division de District US Bédée-Pleumeleuc-son Club de toujours, face à FC Mordelles 2 dans le cadre des Journées de l'Arbitrage.

Interrogé sur cet événement qui a attiré plus de 1500 spectateurs, le meilleur arbitre français a avoué qu'il retrouvait là un football normal pour ce qui restera comme une bien belle promotion de l'arbitrage et de ses valeurs.

Associés à ce succès Erwan FINJEAN, Arbitre assistant lors de la Finale 2024 de la Coupe de France et Evan LE CANN, Arbitre assistant de la Finale de la Coupe Gambardella Crédit Agricole Marseille-Nancy.

➡ **La Commission de Discipline**, présidée par Marcel DELEON.

Elle s'est réunie à 43 reprises pour y étudier 16131 dossiers, a diligenté 27 auditions dont 15 ont débouché sur des instructions.

Comme vous pouvez l'observer, le nombre des cartons rouges et jaunes a été à la baisse respectivement de 9 % et de 2%, ce qui n'exclut pas de maintenir une vigilance nécessaire et de tous les instants. Cette évolution au niveau des compétitions de la Ligue n'est pas forcément la tendance que l'on peut observer à l'échelle départementale.

➡ **Commission Régionale d'Appel**.

Lors de la saison 2023-2024, la Commission Régionale d'Appel, présidée par Jean-Pierre LE BRUN, s'est réunie à 21 reprises, traitant 69 dossiers dont les deux-tiers avaient trait à des appels disciplinaires.

➡ **La Commission de Délivrance des Licences**, la Commission régionale composée de 7 membres s'est réunie 6 fois et a procédé à l'étude de 150 dossiers sur la saison 2023-2024, dont 90 dossiers sur des oppositions.

➡ **La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives**

Trois éléments à retenir : son rôle est de classer les installations sportives et de conseiller les clubs et/ou municipalités.

La Commission s'est réunie à 10 reprises pour traiter 470 dossiers dont quasiment 70 % étaient relatifs à des classements, à des confirmations de terrains.

Le parc actuel de la Ligue de Bretagne est constitué de 2938 installations, stades ou salles avec un taux de classement de 76 %.

➡ **Le Domaine informatique**



Sur 38383 rencontres, la feuille de match informatisée a été déployée sur 34032 rencontres, soit un taux de quasiment de 90 %, une stabilité par rapport à l'Exercice précédent.

Le Portail Clubs qui est la plateforme au cœur du dispositif digital de la Fédération. Il permet à chaque Club et à chacun de ses membres, en fonction de son profil, d'avoir accès aux outils de gestion, aux informations fédérales et régionales et départementales. 733 des Clubs bretons ont au moins un inscrit sur cette plateforme.

II.1-4 L'Accompagnement des Clubs

Quatrième temps de ce Rapport d'Activité, tout ce qui a trait à l'accompagnement des Clubs et aux actions citoyennes & éducatives.

L'accompagnement des Clubs qui s'articule autour du Projet Club à travers 3 orientations majeures, ce projet étant tout à la fois associatif, sportif et éducatif.

➡ Le Fonds d'Aide au Football Amateur.

Dans le cadre du FAFA, c'est 1 117 130 € d'Aides qui ont été distribuées et réparties comme suit :

- FAFA Emploi : 322 890 €.
- FAFA Équipements : 628 000 €.
- FAFA Transports : 80 500 €
- FAFA Formation : 75 840 €.

➡ Le Contrôle des Clubs :

La Commission est composée de 9 membres répartis sur les quatre départements bretons. Elle a pour objectif de vérifier la solidité financière des Clubs, leur capacité à faire face à leurs engagements financiers, mais également à veiller au bon respect des règles comptables, fiscales et sociales.

44 Clubs ont été auditionnés par la Commission au cours de la saison 2023-2024, répartis de la manière suivante : 32 clubs de R1, 2 Clubs de D1 Féminine et 10 Clubs de Futsal.

La Commission a également organisé une réunion d'information le samedi 14 octobre 2023 au Centre Technique Bretagne Henri Guérin à Ploufragan à destination des Clubs de R1 et R2. Cette réunion a rassemblé 60 personnes.

➡ La labellisation.

Elle permet la structuration des Clubs, l'accueil, l'encadrement, le développement d'un projet club.

229 Clubs ont été labellisés au cours de la saison 2023-2024.

Je vous encourage à aller voir sur le site de notre Ligue la philosophie de ces Labels qui, je vous le rappelle, sont accessibles à tous les Clubs, quel que soit leur niveau.

➡ Le Programme Éducatif Fédéral.

1 740 Actions PEF ont été menées par les Clubs et ont pu être ainsi recensées par la Ligue, soit une progression de 17 % par rapport à l'Exercice précédent.

216 structures ont déposé au moins une fiche action.

Les domaines concernés sont la santé (232), l'engagement citoyen (420), l'environnement (275), le fairplay (167) l'arbitrage règle du jeu (266), la culture Foot (372). Ces actions initiées par vous, les Clubs, sont mises en valeur sur notre site à travers un bilan mensuel.

Autre action à noter, comme chaque saison, la Ligue de Bretagne a renouvelé l'opération « 1 but = 2 euros » qui a permis le versement ou le reversement de 2000 € à l'Association du Téléthon.



Le Breizh City Tour, la tournée régionale des City stades : 19 étapes ont été réalisées. 1300 jeunes âgés de 11 à 15 ans ont été concernés. Remerciements à Orange pour son soutien dans cette opération.

➔ La Féminisation.

À travers le dispositif fédéral « toutes foot », la Journée régionale « toutes Foot » est une action d'envergure qui s'inscrit dans le Projet Politique Fédéral de développer l'arbitrage féminin ainsi que la pratique féminine.

Dans ce cadre, les 114 Arbitres bretonnes ainsi que les capitaines des équipes U15 FR1 et 18 RF1 ont été conviées le 8 juin dernier au Centre Technique Henri Guérin à participer à cet événement en présence d'Élodie COPPOLA, Arbitre assistante internationale.

Par ailleurs, un jury régional a déterminé les lauréats bretons de cette opération fédérale : 3 lauréats que sont : Espérance Chartres de Bretagne, la Saint Co Locminé, Elvinoise Foot.

➔ Le Plan de Performance Fédéral.

50 stages régionaux, garçons et filles ont été réalisés :

- 23 pour les U12 Féminines à U16 Féminines, soit 250 joueuses accompagnées.
- 19 stages régionaux U14 garçons à U17 Garçons, soit 600 joueurs accompagnés.
- 9 stages régionaux Futsal U15 à Seniors, soit 218 joueurs accompagnés.
- 5 Centres de Perfectionnement Gardien de buts concernant 52 garçons et 24 filles.

A quoi s'ajoute le très dense dispositif du « *football en milieu scolaire* » : 94 sections locales et départementales sont ainsi labellisées dans 80 collèges et 14 lycées.

Le dispositif « *football à l'école* », quelques chiffres :

- 7000 élèves ont suivi un cycle « *balle au pied* »,
- 295 classes ont été concernées regroupées dans 101 écoles différentes.

Un mot également sur le développement et l'animation des pratiques, notamment en ce qui concerne le « *football en marchant* », activité en progression et en lien avec le développement du Sport santé.

La Ligue a organisé au Rheu début du mois de juin dernier, le premier Challenge Critérium régional Foot en marchant. Le Club de La Seiche FC a pu ainsi représenter la Bretagne lors du premier rassemblement national à Clairefontaine fin juin 2024.

II.1-5 Différents aspects du Bilan d'Activité 2023-2024

➔ Concernant la communication,

Les 10 numéros de Bretagne Foot Magazine ont été réalisés en version papier et en version numérique.

On a également le développement de la chaîne Youtube LBFTV avec la réalisation de 22 Directs et 70000 vues sur ce support.

Rappel : les sites Internet de la Ligue et des Districts et de la FFF sont les biens les seuls canaux d'information officielle.

Est à votre disposition également le Guide Club « MALBF.FR ».

Et vous pouvez suivre l'activité de la Ligue sur l'ensemble de nos réseaux sociaux.

➔ La valorisation du bénévolat.

71 Bénévoles ont participé à la Journée des Bénévoles, le 24 mars dernier, à Lyon, dans le cadre du match international France-Allemagne.



19 médailles fédérales et 31 médailles LBF ont été décernées sur la saison 2023-2024.

La Ligue de Bretagne, qui a bénéficié lors de la saison 2022-2023 du doublement de sa délégation dans le cadre de l'organisation du week-end à Clairefontaine, n'a pas participé à cette opération durant la saison 2023-2024. Elle est à nouveau en quelque sorte éligible pour la présente saison, l'opération devant se dérouler en mars 2025 et devrait concerner 44 dirigeants Bretons.

🔄 **Je termine par nos événements, nos événements habituels.**

Le TRO BREIZH FOOT, Tournée estivale de la Ligue de Bretagne : 3000 participants.

La Rentrée du Foot qui a eu lieu durant la saison 2023-2024 à Carhaix.

La Journée Régionale du Label Jeune à Carhaix

La Foire Internationale de Rennes avec le stand pratiques diversifiées,

L'organisation des finales de la Coupe de Bretagne à Ploufragan mi-juin 2024,

La cérémonie des Étoiles du Football Breton couplée avec le repas des Commissions régionales à Grand-Champ -champ le 28 juin dernier.

🔄 **Événement international**

Seul événement international, le match international féminin France-Autriche au Roazhon Park, le 1^{er} décembre dernier, qui s'est déroulé devant plus de 26000 spectateurs. Portée par ce très nombreux et fervent public, l'équipe dirigée à l'époque par Hervé RENARD l'avait emporté par 3 à 0. À cet égard, la Bretagne accueillera en mars prochain un match de l'Équipe de France Espoir au Stade du Moustoir à Lorient.

Je vais vous permettre maintenant de découvrir en images l'ensemble du palmarès de la saison 2023-2024.

[Projection vidéo du palmarès de la saison 2023-2024]

Merci. Je vous rappelle que le Rapport d'Activité détaillé qui vient de vous être présenté sera disponible sur le site web de la Ligue de Bretagne.

Pour clôturer ce Bilan d'activité, je voudrais remercier le Président Jean-Claude HILLION, mes collègues du Bureau et du Comité de la Ligue, l'ensemble des membres des Commissions régionales, le personnel administratif et technique de la Ligue qui œuvrent tout au long de la saison pour le bon fonctionnement de notre football.

J'associe à ces remerciements également les instances décentralisées de proximité que sont les quatre Districts bretons, nos fidèles partenaires ainsi que vous, Représentants et Représentants des Clubs, puisque ce bilan d'activité est aussi le vôtre.

Remerciement plus particulier à Solenne pour l'aide qu'elle m'a apportée à l'établissement et à la rédaction de ce Rapport.

Merci de votre attention. Bonne Assemblée générale.

[Applaudissements]

II.2 Approbation du Rapport d'Activité 2023-2024

Nous passons à l'approbation du Rapport d'Activité 2023-2024.

Préparez-vous à voter.

« Êtes-vous pour ou contre l'approbation du rapport d'activité de la saison 2023-2024 ».

« Pour » tapez 1



« Contre », tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats sont : voix exprimées : 1609 voix

Pour :	1591 voix	98,88 %
Contre :	18 voix	1,12 %

Le Rapport d'Activité de la saison 2023-2024 est approuvé avec 98,88 % des voix

Je vous remercie.

[Applaudissements]

Le point 3 de notre ordre du jour appelle le Rapport financier au 30 juin 2024, Ce Rapport sera constitué de quatre parties différentes : la lecture du Rapport par le Trésorier Général, le Rapport du Commissaire aux Comptes, l'approbation du Rapport Financier, et l'Affectation du Résultat.

Je passe la parole à notre Trésorier Général, Stéphane GOURET.

III. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER au 30 juin 2024

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci André.

Tout d'abord, je vous présente mes excuses de ne pas aller au pupitre mais vous en connaissez les raisons dues à mes problèmes physiques. Je vais donc rester sur l'estrade.

Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs,

Monsieur le Maire de PACÉ,

Monsieur le Président de la Ligue de Bretagne de Football,

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Je vais vous présenter les Comptes de la Ligue de Bretagne de Football, arrêtés au 30 juin 2024, pour la Saison 2023-2024.

Le Bilan Actif et le Bilan Passif au 30 juin 2024 ainsi que le Compte de Résultat de la Saison 2023-2024.

III.1 Lecture du Rapport Financier

Commençons par le Bilan.

III.1-1 Le Bilan

Le total du Bilan s'établit à 8 918 946 €.

➡ **Le Bilan Actif :**



Le Total du Bilan Actif Immobilisé s'élève à 4 738 991 € réparti en :

- Immobilisations Corporelles pour 4 222 874 € comprenant les Terrains et les Constructions
- Immobilisations Financières pour 156 000 €

Le Total du Bilan Actif Circulant s'élève à 4 539 956 €, composé des Valeurs de Placement. On y retrouve également les Créances et les Liquidités.

➡ Le Bilan Passif :

Le total du Bilan Passif s'établit à 8 918 946 €. On y retrouve :

- Les Fonds Propres pour 7 216 338 €
- Les Provisions et Fonds dédiés pour 870 938 €
- L'ensemble des Emprunts et Dettes pour un montant total de 831 670 €, réparti en :
 - Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit pour 0 € car l'emprunt est remboursé en totalité.
 - Dettes d'Exploitation pour 296 377 €
 - Les Dettes Fiscales et Sociales pour 452 284 €
 - Les Autres Dettes pour 77 530 €
 - Les Produits constatés d'avance pour 5 479 €

Voilà pour le Bilan.

III.1-2 Le Compte de Résultat

Avant de vous présenter le détail du Compte de Résultat, je souhaite vous présenter les différents changements de méthode comptable ayant un impact sur la présentation des Comptes.

D'une part, la valorisation des Conventions de Partenariat à titre Gratuit.

Depuis cette Saison, les Conventions de Partenariat à titre gratuit, c'est-à-dire les marchandises, les prestations, les publications, sont valorisées dans les comptes, aussi bien en Charges qu'en Produits.

Cela a pour conséquence des variations significatives, en comparaison avec la Saison 2022-2023 sur certaines rubriques.

Comme vous pouvez le voir à l'écran, les rubriques significatives sont essentiellement la Coupe Région Bretagne et les Actions des Commissions Régionales du fait de Dotations Gratuites pour ces différentes Actions.

D'autre part, la distinction entre Partenariat et Mécénat.

Les Conventions de Mécénat, auparavant enregistrées avec les Conventions de Partenariat dans la rubrique « Autres Produits de Gestion » sont depuis cette Saison 2023-2024 isolées en rubrique « Mécénat » et représentent un montant de 30 500 €.

Par ailleurs, le reclassement des Subventions accordées en Aides Financières.

Les Subventions accordées aux Districts, au Centre Technique Bretagne Henri Guérin et divers, étaient auparavant incluses dans la rubrique « Autres Charges de Gestion ». Elles sont depuis cette Saison, conformément au Plan Comptable des Associations comptabilisées dans la rubrique « Aides Financières ».

Pour cette Saison, cela représente un montant de 1 013 492 €. Comme vous avez pu le voir à l'écran, tous ces changements n'ont aucune incidence sur le Résultat, il s'agit juste d'une présentation différente préconisée par notre Commissaire aux Comptes.



Revenons maintenant au détail du Compte de Résultat.

Les Produits s'élèvent à 7 896 429 €.

Les Charges quant à elles s'élèvent à 8 283 041 €.

Le Compte de Résultat fait donc apparaître un Résultat de l'Exercice Déficitaire de 386 612 €.

III.1-2-1 Les Produits

Les Produits s'élèvent à 7 896 429 € et se répartissent :

- En Produits d'Exploitation pour	7 727 142 €
- En Produits Financiers pour	56 078 €
- En Produits Exceptionnels pour	113 209 €.

Passons à présent au Résultat d'Exploitation.

➡ **Le Résultat d'Exploitation :**

Il s'agit de l'écart entre les Produits d'Exploitation et les Charges d'Exploitation. Lors de cette Saison 2023-2024, le Résultat d'Exploitation est bénéficiaire de 41 680 €.

Les Produits d'Exploitation s'élèvent à 7 727 142 € et se décomposent :

- En Recettes d'Exploitation pour	5 452 811 €.
- En Subventions pour	1 971 921 €.
- En Mécénat pour	30 500 €.
- En Reprises sur Provisions et Transfert de Charges pour	271 910 €.

Les Recettes d'Exploitation s'élèvent à 5 452 811 € et se répartissent :

- En Production vendue pour	3 754 227 €.
- En Autres Produits pour	1 698 584 €.

Voyons les Recettes d'Exploitation plus en détail,

➡ **La Production Vendue pour 3 754 227 €.**

Nous attirons principalement votre attention sur :

- Les Droits de Changements de Clubs pour un total de 911 430 €. Cela représente 24 % de la Production vendue. Et nous sommes en augmentation par rapport à la Saison dernière de 39 745 €.
- Les Licences pour un total de 1 679 303 €. Cela représente 44 % de la Production vendue et il est à noter qu'en nombre de licenciés, nous avons une augmentation pour cette Saison de 9730 licenciés. Cette augmentation des licences se répercute bien évidemment sur le poste Assurances licences.
- Les Assurances Licences pour 655 291 €. Cela représente 17 % de la Production vendue.
- Les Amendes pour 275 871 €. Nous observons une diminution de l'Amende relative au Statut de l'Arbitrage de 50 %. Néanmoins, les sanctions disciplinaires, malheureusement, sont toujours élevées et représentent 92 % des amendes.
- Les Frais d'engagement en Championnat et en Coupe pour 211 609 €. Cela représente 6 % de la Production vendue.
- Les Abonnements à Bretagne Foot pour 10 514 €.



- Les Divers pour près de 10 209 €. Il s'agit essentiellement de la Tournée des Plages pour 8700 €.

Nous allons passer ensuite aux Autres Produits de gestion.

➔ **Les Autres Produits de Gestion**

Ils s'élèvent à 1 698 594 € et se répartissent :

- En Formations IR2F pour 749 371 €, soit 44 %.

J'attire particulièrement votre attention sur les Formations IR2F qui sont en diminution cette Saison du fait de la fermeture du Centre de BMF en Apprentissage de Lorient au terme de la Saison 2022-2023.

- En Recettes des Partenariats et du Mécénat pour 317 253 €, soit 19 %.

J'en profite pour remercier nos fidèles partenaires :

La Compagnie d'Assurance Helmet Sports et son mandataire Stéphane PEZANT, qui normalement est présent parmi nous aujourd'hui,

Le Crédit Agricole,

Intersport,

Nike,

Ouest-France

Nos fournisseurs et parrains Breizh Officiels.

La variation s'explique par les changements de méthode comptable que je vous ai présentés précédemment, c'est-à-dire, la valorisation des dotations à titre gratuit et le reclassement des Conventions de Mécénat.

- En Aides Fédérales essentiellement constituées des indemnités relatives aux Frais d'Arbitres et de Délégués.

- Le Loyer payé par le Centre Technique Bretagne Henri Guérin pour 328 000 €, soit 19%.

- Les Recettes en provenance de la Coupe de France pour 13 953 €.

- Les Recettes en provenance de la Coupe Région Bretagne pour 5 704 €,

Ces Recettes de Coupe de France et de Coupe Région Bretagne sont donc supprimées. En effet, nous avons eu des questions sur ce sujet la Saison dernière. Nous avons donc entendu vos remarques et vos requêtes et ces Recettes sont supprimées à compter de cette Saison 2024-2025.

- Les Recettes en provenance des Pôles Espoirs Masculin et Féminin constituées essentiellement de la participation des familles pour 27 000 €.

- La Journée des Jeunes, la Journée des ligue, la Journée de la Mutualité.

- Les Produits Divers de Gestion pour 114 602 €.

Ils sont en baisse par rapport à la saison dernière parce que les aides fédérales liées à la suppression de la Gestion des Arbitres de champ de Nationale 3 et des Délégués. Ce n'est plus la Ligue qui a en charge ces arbitres et ces délégués pour la Nationale 3, mais directement la Fédération Française de Football.

➔ **Les Subventions d'Exploitation :**

Les Subventions d'Exploitation s'élèvent à 1 971 921 €. On y retrouve essentiellement :

- les Subventions Fédérales pour 1 301 000 € soit 66 % dont :



- Les Subventions de Fonctionnement.
- Les Subventions pour les Pôles Espoirs Féminins et Masculins.
- Les Subventions pour l'Equipe Technique Régionale de 285 000 €.
- L'informatique pour 19 800 €.
- les Subventions de la Fédération au titre des Contrats d'Objectifs.
- Les Subventions Jeunesse et Sport.
- Les Subventions de la Région Bretagne.
- Une aide du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor de 5 000 € pour le Pôle Espoir de Ploufragan.

➔ Reprise de Provisions et Transferts de Charges

Nous allons passer à présent à

- la Reprise de Provisions et Transferts de Charges d'Exploitation pour 208 488 €. On y retrouve :
d'une part, les Reprises de Provisions : une Provision pour Litige et la Provision Clubs.
d'autre part, les Transferts de Charges pour un total de 118 188 €.
- La Reprise des Fonds dédiés pour 63 423 €. Il s'agit d'aides obtenues de la Fédération Française de Football pour l'informatique et l'emploi qui n'avaient pas été complètement utilisées.

Voilà donc pour les Produits d'Exploitation.

III.1-2-2 Les Charges d'Exploitation

Les Charges s'élèvent à 8 283 041 €.

L'ensemble des Charges comprend essentiellement :

- les Charges d'Exploitation pour 7 685 462 €
- les Charges Financières pour 578 €
- les Charges Exceptionnelles pour 597 000 €.

➔ Les Charges d'Exploitation

Les Charges d'Exploitation s'élèvent à 7 685 462 €. Elles comprennent :

- Les Achats de Matières Premières pour 2 %
- Les Autres Achats et Charges Externes pour 42 %
- Les Aides Financières pour 13 %
- Les Impôts & Taxes pour 3 %
- Les Salaires pour 24 %
- Les Charges Sociales pour 10 %
- Les Dotations aux Amortissements et aux Provisions pour 6 %
- Les Autres Frais.

➔ **Détail des Charges d'Exploitation :**



- Les Achats de Matières Premières sont essentiellement constitués des Droits de Changements de Clubs payés à la Fédération Française de Football.
- Les Objets promotionnels pour 46 467 € soit en augmentation car auparavant une partie était comptabilisée en Matériels et Equipements, les Frais de Fonctionnement de la Ligue où l'on observe la variation inverse.
- Les Dotations à l'IR2F pour la Formation pour 31 970€.

➔ **Détail des Autres Achats et Charges Externes :**

- Les licences facturées par la Fédération Française de Football pour 465 007 €,
- Les Assurances Licences et Indemnités Journalières pour 676 401 €. Comme pour les Produits, l'augmentation est donc en corrélation avec l'augmentation du nombre de licenciés, dont je vous rappelle 9 730 licenciés en plus lors de cette Saison.
- Les Stages, les Actions Techniques et les Stages Arbitres.
- Les Formations IR2F. Comme je vous l'ai dit, cette rubrique est en diminution en raison de la fermeture du Centre de BMF en Apprentissage de Lorient et puis aussi un peu moins de Formations.
- Les Frais de Déplacement des Membres et les Actions des Commissions Régionales et les frais d'organisation de l'Assemblée Générale représentent un montant total de 342 000 €, soit une augmentation en raison de la comptabilisation de la valorisation des dotations gratuites sur les actions événementielles comme vu précédemment.
- Les Frais d'Arbitres Fédéraux et de Délégués Fédéraux pour les matchs de National 2 et de National 3.
- La Formation et les Récompenses des Dirigeants.
- La Coupe Région Bretagne et le Challenge Qualité Foot pour 119 013 €. Là aussi en augmentation de 77 000 € par rapport à la valorisation des dotations gratuites, notamment Nike, notre partenaire.
- Les Cotisations à la Fédération Française de Football.
- Les Frais de Fonctionnement des Pôles Espoirs Masculin et féminin.
- Bretagne Foot
- L'entretien du Patrimoine du Siège de la Ligue et du Centre Technique Bretagne Henri Guérin.
- Les Frais de Fonctionnement de la Ligue
- Le Personnel Externe

➔ **Détail des Aides Financières :**

Les Aides Financières s'élèvent à 1 013 492 € et représentent 13 % des Charges d'exploitation. On y retrouve essentiellement :

- Les Aides au Fonctionnement des Districts pour 328 000 €,
- les Aides accordées par la Fédération Française de Football au titre des Contrats d'Objectifs pour les Districts pour 355 000 €.
- L'Aide au Centre Technique Bretagne Henri Guérin pour 327 120 €,
- Les Diverses Aides financières pour 4 167 €.

➔ **Détail des Impôts & Taxes :**



Les Impôts et taxes s'élèvent à 233 395 €, essentiellement constitués de la Taxe sur les Salaires.

➔ **Détail des Charges de Personnel :**

Les Charges de Personnel s'élèvent à 2 564 218 € et se décomposent :

- En Salaires pour 72 %
- En Charges Sociales pour 28 %

L'augmentation des Salaires et des Charges Sociales est due notamment à de nouvelles embauches et à la revalorisation des salaires liés à l'inflation et au solde d'un litige RH compensé par la Reprise de Provision évoquée précédemment.

➔ **Dotations aux Amortissements :**

Les Dotations aux Amortissements pour 413 875 €.

➔ **Dotations aux provisions :**

Les Dotations aux Provisions pour 29 672 €.

Il s'agit de la revalorisation de la Dotation aux Provisions Retraite.

➔ **Autres Charges de Gestion :**

Nous avons également les Autres Charges d'Exploitation pour 5 198 €.

III.1-2-3 Le Résultat

Ce qui nous donne un **Résultat Courant** égal à :

- Le Résultat d'Exploitation de 41 680 € constitué :
 - o des Produits d'Exploitation pour 7 727 142 €
 - o moins les Charges d'Exploitation pour 7 685 462 €.
- Le Résultat Financier de 55 500 € constitué :
 - o des Produits Financiers pour 56 078 €
 - o moins les Charges financières pour 578 €.

On retrouve donc un Résultat d'Exploitation positif à 41 680 € + un Résultat Financier de 55 499 €, soit un **Résultat Courant de 97 179 €**.

Le Résultat Exceptionnel :

Nous passons à présent au Résultat Exceptionnel :

Tout d'abord en Produits.

Nous retrouvons :

- la Réintégration des Subventions d'Investissements pour 113 209 €.

En Charges,

Nous retrouvons :

- la Subvention Exceptionnelle allouée au District du Finistère pour 25 000 €, une subvention supplémentaire par rapport à la construction de son nouveau Sièges.
- la Subvention Exceptionnelle allouée au District du Morbihan pour la construction de son nouveau Sièges pour 225 000 €.



- La Dotation aux provisions pour un litige RH de 347 000 €. Pour être transparent avec vous, ce litige RH, il s'agit de la Provision relative au départ de l'ancien Directeur.

Soit un Résultat Exceptionnel Déficitaires de 483 791 €

Auquel il convient de rajouter le Résultat Courant de 97 179 €.

Soit un Résultat de l'Exercice Déficitaires de 386 612 €.

Ce Résultat Déficitaires sera affecté en Réserves.

De la même façon, afin de simplifier les Comptes et sur proposition de notre Commissaire aux Comptes, je vous propose également l'Affectation en Réserves du Report à Nouveau apparaissant au Bilan pour un montant de 920 434 €.

Avant de céder la parole à notre Commissaire aux Comptes, Pierre PARÉ, avez-vous des questions à nous poser ?

Merci beaucoup, pas de question.

Je vais passer la parole à Monsieur le Commissaire aux Comptes, Pierre PARÉ.

III.2 Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes

M. Pierre PARÉ, Commissaire aux Comptes,

Bonjour à tous.

Merci Stéphane.

Comme chaque année, il m'appartient d'établir un rapport sur les Comptes Annuels dont l'objectif est d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalie significative.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet systématiquement de détecter toutes les anomalies significatives.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Cela consiste notamment en :

- l'identification des risques que les Comptes annuels comportent des anomalies significatives ;
- la prise de connaissance du contrôle interne, pertinent pour l'audit, afin de définir les procédures d'audit appropriées en circonstance ;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec ces Comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion qui vient de vous être présenté par le Trésorier, ni dans les autres documents qui vous ont été adressés préalablement.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France et j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.



Par conséquent, je certifie que les Comptes Annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du Résultat des opérations de l'Exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet Exercice.

Il m'appartient aussi de présenter un Rapport sur les Conventions Réglementées, dont les chiffres vous ont déjà été donnés, mais que je dois vous redonner à mon tour.

Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence d'éventuelles nouvelles Conventions mais il m'appartient de vous communiquer les caractéristiques et modalités essentielles de ces Conventions, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé.

Je vous informe qu'il m'a été donné l'Avis de Conventions visées par le Code de Commerce qui ont été conclues précédemment et qui se poursuivent au cours de l'Exercice 2023-2024.

Il s'agit notamment de Conventions conclues avec les Districts affiliés, notamment des subventions de fonctionnement.

Donc, en vertu des Règlements édictés par la Fédération Française de Football qui a organisé notamment les relations entre Ligues Régionales et les Districts, la Ligue de Bretagne de Football perçoit l'ensemble des produits liés à la gestion des licences, les droits d'engagement des Clubs en Championnat et en Coupe Régionale.

En contrepartie, la Ligue de Bretagne accorde à chacun des Districts une subvention de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année en fonction de critères définis et qui tiennent compte notamment du nombre de licenciés affiliés.

Au titre de la Saison 2023-2024, les subventions de fonctionnement accordées aux Districts concernés s'établissent à :

- 61 660 € pour les Côtes d'Armor,
- 85 147 € pour le Finistère,
- 103 582 € pour l'Ille-et-Vilaine,
- 69 116 € pour le Morbihan.

Des subventions Contrats d'objectif, encore une fois entre la Ligue de Bretagne de Football et les Districts.

De la même façon, la Ligue de Bretagne de Football centralise la gestion des Contrats d'Objectifs. Chaque année, la Fédération Française de Football attribue, au titre de ces Contrats, une subvention globale qui est attribuée à la Ligue de Bretagne de Football.

La Ligue de Bretagne de Football décide ensuite de la répartition de cette subvention entre elle-même et les Districts, en fonction des actions engagées éligibles au cours de la Saison.

Au titre de l'Exercice 2023-2024, la Ligue de Bretagne de Football a perçu auprès de la Fédération Française de Football une subvention globale de 548 930 € qui a été rétrocédée aux Districts affiliés à hauteur de 354 700 €.

Enfin, les Conventions conclues entre la Ligue de Bretagne de Football et l'Association Centre Technique Bretagne Henri Guérin.

La Ligue de Bretagne a conclu deux Conventions avec l'Association :

- Une première Convention de Bail selon laquelle la Ligue de Bretagne de Football met à disposition de l'Association Centre Technique Bretagne Henri Guérin l'ensemble des terrains et constructions dont elle est propriétaire à Ploufragan, en contrepartie d'un loyer convenu.



Au titre de cet Exercice, et comme pour les années précédentes, les loyers comptabilisés en Produits pour la Ligue de Bretagne s'élèvent à 324 000 €.

- En contrepartie, une subvention de fonctionnement est allouée par la Ligue de Bretagne de Football au Centre Technique Bretagne Henri Guérin afin de lui permettre d'équilibrer son exploitation.

Au titre de l'Exercice 2023-2024, le montant de la subvention comptabilisée dans les comptes de la Ligue de Bretagne s'établit à 327 120 €.

Je vous remercie pour votre attention.

[Applaudissements]

III.3 Approbation du Rapport Financier au 30 juin 2024

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Monsieur le Commissaire aux Comptes pour votre intervention.

Nous allons procéder à l'approbation du Rapport Financier au 30 juin 2024.

Vous pouvez vous apprêter à voter.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Les résultats sont : Voix exprimées : 1625

Pour :	1458 voix	89,72 %
Contre :	167 voix	10,28 %

Le Rapport Financier au 30 juin 2024 est adopté avec 89,72 % des voix

Je vous remercie.

Je repasse la parole à Stéphane concernant l'Affectation du Résultat.

III.4 Affectation du Résultat

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Je vous propose l'affectation du Report à Nouveau de 920 434 € et du Résultat déficitaire de l'Exercice (de - 386 612 €) pour un montant global de 533 822 € affectés en Réserves.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Nous allons procéder au vote.

Êtes-vous pour ou contre l'affectation du Report à Nouveau de 920 434 € et du déficit de l'Exercice de - 386 612 € pour un montant global de 533 822 € en Réserves ?

Pour, tapez 1. Contre tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.



Les résultats sont : Voix exprimées : 1584

Pour :	1382 voix	87,25 %
Contre :	202 voix	12,75 %

L'affectation du Report à Nouveau de 920 434 € et du déficit de l'Exercice de – 386 612 € pour un montant global de 533 822 € en Réserves est adoptée avec 87,25 % des voix

Je vous remercie.

IV. BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour qui concerne le Budget Prévisionnel.

Pour ce point, il y aura aussi trois temps :

- la lecture du Rapport du Trésorier Général
- la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes
- l'approbation de ce Budget Prévisionnel 2024-2025

Je repasse la parole à Stéphane pour la présentation du Budget Prévisionnel 2024-2025.

IV.1 Lecture du Rapport du Trésorier Général

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci André.

Après que vous avez approuvé les Comptes 2023-2024, ce dont je vous remercie, je vais vous présenter le Budget Prévisionnel 2024-2025.

Nous nous appuyons :

- sur le réalisé de la Saison passée 2023-2024,
- sur les hypothèses budgétaires connues pour la Saison 2024-2025.

Ce Budget Prévisionnel s'élève à 7 648 700 €.

Nous allons dérouler ensemble ce Budget Prévisionnel.

IV.1-1 Les Produits

Nous allons rentrer plus dans le détail des Produits.

➡ Les Produits Courants s'élèvent à 3 900 200 €, soit 51% du total des Recettes de la Ligue.

On y retrouve essentiellement :

- le Produit des Licences et les Assurances Licences pour 2 500 000 €,
- les Droits de Changements de Clubs pour 905 000 €,
- les Frais de Dossiers pour 271 500 €,
- les Droits d'Engagements pour 204 000 €.



➤ **Les Subventions s'élèvent à 1 895 300 €, soit 25% des Produits. On y retrouve :**

- Le Mécénat pour 30 500 €, à l'identique par rapport à la Saison passée,

➤ **Les Autres Produits de Gestion s'élèvent à 1 577 700 €, soit 21% des Produits, on y retrouve :**

- Les produits liés à la Formation qui sont en diminution et qui s'élèvent à 652 000 € en raison de l'arrêt du Centre du BMF en Apprentissage de Brest au terme de la Saison 2023-2024.
- Quasi à l'identique, les Loyers du Centre Technique Bretagne Henri Guérin
- Les Recettes de Partenariats.
- Les Recettes des Journées des Jeunes, des Ligues et de la Mutualité.
- Les Recettes des Familles des Pôles Espoirs
- Les Produits Divers de Gestion que l'on retrouve également en Charges.

Comme je vous l'ai dit précédemment lors de la présentation du Rapport Financier, à noter la suppression des Recettes de la Coupe de France et de la Coupe Région Bretagne pour un total de 20 000 €.

➤ À cela, il convient de rajouter les **Transferts de Charges pour 92 000€**

➤ **Les Produits Financiers pour 55 000 €**

➤ **La Réintégration des Subventions pour 98 000 €.**

Voilà pour les Produits. Naturellement, le Budget Prévisionnel est équilibré.

Passons à présent aux Charges.

IV.1-2 Les Charges

Les Charges s'élèvent à 7 648 700 €. Elles se décomposent en :

- Achats pour 1 260 400 €
- Services Extérieurs pour 885 000 €.
- Autres Services Extérieurs pour 1 224 200 €.
- Les Aides Financières pour 1 071 000 €.
- Les Impôts & Taxes pour 245 000 €
- Les Charges de Personnel pour 2 435 500 €.
- Les Autres Charges de Gestion pour 5 000 €.
- Les Dotations aux Amortissements pour 367 000 €.
- Les Subventions Exceptionnelles aux Districts pour 155 000 €.

Je vais revenir à présent poste par poste.

➤ **Les Achats de Marchandises qui s'élèvent à 1 260 000 €, soit 18 % des Charges.**

- Licences pour 40 %
- Pôles Espoirs pour 32 %



- Fluides, Equipements pour 7 %
- FFF pour 12 %

➔ **Les Services Extérieurs s'élèvent à 875 100 €**, soit 12 % des Charges. On y retrouve essentiellement :

- Les coûts des Assurances Licences pour 675 000 € soit 76 %.
- Les Charges d'Entretien immeubles de la Ligue et du Centre Technique Bretagne Henri Guérin, les véhicules Flotte et les Contrats de Maintenance pour 210 000 € soit 24 %.

➔ **Les Autres Services Extérieurs s'élèvent à 1 224 200 €**, soit 16 % des Charges qui comprennent :

- Les Frais de déplacements, téléphone... pour 18 %
- Les Stages, Actions techniques pour 23 %
- Les Récompenses pour 6 %
- Les Frais divers pour 19 %
- La Formation pour 33 %
- Le Personnel Externe pour 1 %.

➔ **Les Aides Financières s'élèvent à 1 071 000 €**, soit 14 % des Charges qui comprennent :

- les subventions aux Districts pour 65%
- Les Subventions au Centre Technique de Bretagne Henri Guérin pour 35 %

➔ **Les Impôts et Taxes s'élèvent à 245 500 €**, soit 3% des Charges.

➔ **Les Charges de Personnel s'élèvent à 2 435 500 €**, soit 33% des Charges Prévisionnelles :

- Les Salaires pour 72 %
- Les Charges sociales pour 28 %

➔ **Les Autres Charges de Gestion s'élèvent à 5 500 €.**

➔ **Les Dotations aux Amortissements s'élèvent à 367 000 €.**

➔ **Les Charges Exceptionnelles s'élèvent à 155 000 €.** Elles se décomposent en :

- Subvention allouée au District du Morbihan pour 25 000 € pour la construction de son nouveau Siège
- Subvention allouée au District des Côtes d'Armor pour 130 000 € pour le réaménagement de son Siège en vue de l'accueil du Pôle Espoir Féminin lors de la Saison 2025-2026.

Voilà brièvement présenté le Budget Prévisionnel.

Donc, les Produits pour 7 648 700 € et les Charges pour 7 648 700 €, soit un Budget équilibré.

* * * * *

Avez-vous des questions à nous poser sur ce Budget Prévisionnel 2024 2025 ?

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,



Bonjour Arnaud Kernévez, Président des Gars du Reun Foot de Guipavas, « toujours le même » depuis l'année dernière !

J'avais une question sur le Budget Prévisionnel parce que j'ai cru voir l'augmentation du prix des licences que la Ligue allait facturer aux Clubs à partir de cette année et je m'en étonne un petit peu au regard des résultats financiers de la Ligue à +500 000 €. Je ne vois donc pas pourquoi vous augmentez encore le prix des licences qu'on reverse à la Ligue de Bretagne.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Effectivement, les licences ont un petit peu augmenté cette saison, mais il faut toutefois rappeler qu'en terme de coûts des licences, la Ligue de Bretagne est la moins chère de France. C'est vrai que nous avons augmenté très légèrement les licences pour cette Saison pour équilibrer notre prévisionnel et il faut pour la gestion « en bon père de famille » avoir (pour faire face à des événements exceptionnels tels qu'on a pu en connaître par le passé comme la COVID par exemple) une trésorerie d'avance dans les Comptes.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'augmenter très légèrement le coût des licences. Et si vous regardez la pratique sur les autres Ligues, nous sommes encore très largement en deçà des prix pratiqués dans les autres Ligues.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Certes, mais nos réserves sont déjà importantes avec plus de plus de cinq millions d'euros et quelque argent de côté plus les cinq cents mille que l'on vient de mettre, je ne vois pas pourquoi les Clubs amateurs vont devoir subir une augmentation du coût de la licence. Un sou est un sou.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

On n'a pas mis cinq cent mille cette fois, on a simplement changé la rubrique « Report à Nouveau », on l'a intégré dans les Réserves mais on n'a pas mis cinq cents mille en plus, on l'avait déjà mis en réserve.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

On a quand même pas mal de côtés me semble-t-il.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui, c'est exact.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Pour les Clubs, c'est pareil, on n'a pas de subvention fédérale ou quoi que ce soit au niveau régional et l'argent ne se trouve pas comme ça.

[Applaudissements]

J'avais déjà fait, parce que cela venait de moi l'année dernière, sur la Coupe de France et la Coupe de Bretagne et d'ailleurs la Coupe de Bretagne, très bien votre décision, mais j'ai juste un petit bémol à apporter sur la finale puisque s'agissant de la finale on n'a eu aucune dotation, hormis les dotations pour les joueurs ou quoi que ce soit. On n'a pas eu de dotations financières sur les Entrées ou quoi que ce soit d'autre et on m'a dit que c'était en raison du coût pour organiser les finales. Soit, c'est très bien, mais je ne comprends pas pourquoi on n'a pas reçu une partie des recettes des entrées.

On sait nous ponctionner pendant tous les premiers tours et quand c'est la finale, on n'a rien.



M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

On ne vous a pas ponctionnés.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Si.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui la saison dernière mais à partir de maintenant, vous n'allez plus être ponctionné.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Oui mais la finale qu'on a jouée puisque c'était nous, c'était l'année dernière et pendant toute la saison, on nous a ponctionnés 30 % sur toutes les recettes. Cela pouvait être moi mais cela aurait pu être aussi Rennes qui était en finale comme un autre Club. J'ai posé la question, je sais qu'en District la recette se fait via les Clubs qui sont en finale et le District prend une partie pour la partie organisation mais en l'occurrence, il n'y a rien eu non plus.

A un moment donné, on est des Clubs amateurs, l'argent est assez difficile pour nous et je ne comprends pas pourquoi il y a une augmentation du coût de la licence alors qu'on est en bénéfice.

Il y a des choses incohérentes sur ce point surtout quand on fait passer les Clubs de R1 devant la DNCG pour leur demander d'être assez rigoureux sur leurs finances. Or, on nous demande toujours plus, plus, plus.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

J'entends bien, j'entends votre remarque.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Si encore les résultats étaient négatifs, je comprendrais mais quand les résultats sont positifs, je ne vois pas pourquoi il y a besoin d'aller reponctionner. Dans ce cas, servez-vous des fonds qu'on met sur les Réserves pour financer l'augmentation des licences que vous voulez mettre en place. Alors certes c'est peut-être peu pour vous, mais ramené au nombre de licences, cela fait quand même un budget pour chaque Club.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

J'entends bien.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Ce n'est pas vous que j'attaque personnellement.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Non, je ne le prends pour moi non plus. Comme je vous l'ai dit, pour que la Ligue soit saine, il faut que nos réserves soient importantes.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Elle est saine.



M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Monsieur Kernévez, on vous fournira, (je n'ai pas les chiffres), ce que représente la dotation que vous recevez en finale de la Coupe de Bretagne, ce n'est pas négligeable, en équipement certes. Mais on vous fournira effectivement à quoi correspondent ces dotations et ce que nous redonnons sous forme de dotations aux Clubs, dans le cas de la Coupe de Bretagne, c'est loin d'être négligeable. On vous fournira les dossiers, je n'ai pas les chiffres en tête.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Sachez que pour la Coupe de Bretagne, pour la Ligue en entier cela représentait avant qu'on supprime les Recettes pour la Ligue de Bretagne, 6 000 € pour l'ensemble des Clubs.

Un intervenant (non présenté),

Plus les droits d'engagement.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui.

Un intervenant (non présenté),

Cela en fait partie, on paye les Droits d'engagement.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui comme pour toutes les compétitions, au même titre que pour les championnats.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ?

M. Jean-Luc SANSOM, Trésorier du Club Football Garde St Cyr Moréac,

Bonjour.

Vous avez mis en place le prélèvement au niveau des Clubs et je constate par rapport aux redevances dues à la Ligue de Bretagne une augmentation de plus de 1 000 € sur cette Saison par rapport aux Saisons précédentes. Je voulais savoir où peut-on trouver à quoi correspond le montant que vous m'avez prélevé ?

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Normalement, dans FootClubs, vous avez le détail de ce qui vous a été prélevé.

M. Jean-Luc SANSOM, Trésorier du Club Football Garde St Cyr Moréac,

J'ai le détail de ce qui m'a été prélevé, c'est prélevé sur le compte mais à quoi correspondent les 7 534 € ?

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Il y a le coût de vos Licences, les Droits de changements de Club, la Discipline, les Droits d'Engagement.



Mme Nathalie ROULT, Responsable du Service Comptabilité de la Ligue de Bretagne de Football,

Je vais prendre la parole pour apporter la réponse. Comme l'a dit Stéphane, le coût des prélèvements est estimé en fonction de vos engagements réels de la Saison, mais aussi en fonction des éléments de la Saison passée, comme les licences, comme la Discipline, si vous en avez. C'est donc une estimation.

Une revalorisation est faite en fin d'année pour les prélèvements prévus sur 2025.

Donc, je vous invite à prendre contact avec nous, Service Comptabilité, si vous voulez avoir plus de détails sur ce calcul et s'il y a lieu, on réajustera et je vous donnerai les éléments réels du calcul.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Nathalie.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Nathalie. D'autres questions ? D'autres interventions ? Pas de question.

Nous allons donc pouvoir passer à l'intervention de Monsieur le Commissaire aux Comptes.

M. Stéphane GOURET, Trésorier Général de la Ligue de Bretagne de Football,

Au préalable, pour terminer mon intervention, je voudrais remercier :

- Monsieur le Président de la Ligue de Bretagne de Football, Jean-Claude HILLION, pour sa confiance et pour son soutien inconditionnel lors de ce mandat qui s'achève.
- Monsieur Rémy MOULIN, pour son soutien et pour son aide précieuse.
- Monsieur le Commissaire aux Comptes, Pierre PARÉ.

Un remerciement également à l'ensemble du Personnel de la Ligue avec un remerciement tout particulier à Nathalie et à Laurence du Service Comptabilité pour leur précieuse collaboration, leur bienveillance car nous avons travaillé ensemble dans un climat très agréable et très serein.

Permettez-moi, avant de conclure, d'avoir une grande pensée émue pour mon Ami Jean-Pierre, parti beaucoup trop tôt et pour son épouse Cathy et ses enfants, Fanny et Félix.

Merci à tous pour votre confiance et pour votre attention.

Bonne Saison à toutes et à tous.

Avant votre approbation, je cède la parole au Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre PARÉ.

IV.2 Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes

M. Pierre PARÉ, Commissaire aux Comptes,

Re-bonjour à tous.

A la suite de la demande qui m'a été faite, en ma qualité de Commissaire aux Comptes, j'ai examiné les Comptes Prévisionnels couvrant la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, tels qu'ils ont été présentés par Stéphane précédemment.

Ces Comptes Prévisionnels ont été établis sous la responsabilité de votre Comité Directeur, à partir des hypothèses traduisant la situation future qui a été estimée la plus probable à la date de leur établissement.



Je n'ai pas relevé d'éléments de nature à remettre en cause les hypothèses retenues pour établir ses Comptes Prévisionnels, étant précisé que je ne peux pas apporter mon assurance sur leur réalisation.

Je n'ai pas d'observation non plus à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux Comptes Prévisionnels ou sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des Comptes Annuels.

Enfin, je vous rappelle que s'agissant de prévisions, présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Je vous remercie.

IV.3 Approbation du Budget Prévisionnel 2024-2025

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Pierre.

Nous allons donc procéder à l'adoption de ce Budget Prévisionnel 2024-2025.

Êtes-vous pour ou contre l'approbation du Budget Prévisionnel 2024-2025 ?

« Pour », tapez 1. « Contre », Tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats sont : voix exprimées : 1529

Pour :	1081 voix	70,7 %
Contre :	448 voix	29,3 %

Le Budget Prévisionnel pour la Saison 2024-2025 est adopté avec 70,7 % des voix

Je vous remercie.

Merci Stéphane pour cette intervention et merci également au Service Comptabilité de la Ligue.

V. MODIFICATIONS STATUTAIRES & REGLEMENTAIRES

V.1 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nous allons ouvrir une Assemblée Générale Extraordinaire. Je rappelle que dans le cadre de cette Assemblée Générale Extraordinaire, les votes doivent se faire à la majorité des deux-tiers.

Il y a une Assemblée Générale Extraordinaire puisque nous souhaitons modifier les Statuts de la Ligue de Bretagne de Football, notamment dans le cadre de la composition du Comité de Direction, article 13.

Je passe la parole à Philippe LE YONDRE.



V.1-1 Statuts de la L.B.F.

❖ **Modification de l'Article 13 –Composition Comité de Direction- ajout du Président du Centre Technique de Bretagne Henri Guérin**

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci André.

Bonjour à toutes et à tous.

On est donc en Assemblée statutaire, c'est une modification des Statuts, ce n'est pas grand-chose, c'est juste l'Article 13 des Statuts de la Ligue de Bretagne sur la composition du Comité. Ce n'est même pas sur la composition du Comité en elle-même, c'est-à-dire les personnes pour qui vous allez voter tout à l'heure, mais simplement les personnes qui peuvent assister au Comité. C'est juste une petite remarque qu'on s'est faite au sein du Comité.

On a trouvé qu'il y avait un manque actuellement dans nos Statuts –on en a déjà parlé d'ailleurs dans les comptes-rendus financiers- par rapport au Centre Technique Henri Guérin de Ploufragan, organe important de la Ligue de Bretagne, qui est une association, l'Association du Centre Technique et qui a un Président.

Dans la mesure où c'est un élément important et notamment financier au sein de la Ligue de Bretagne- on a pensé qu'il serait un peu judicieux que le président de cette Association assiste aux délibérations du Comité de Direction de la Ligue de Bretagne. Lorsqu'il y a des sujets à traiter sur le Centre Technique Henri Guérin, on pense que ce serait bien que le Président de cette Association soit présent au Comité pour traiter les sujets qui sont rapportés.

C'est la seule modification que l'on vous propose à savoir qu'il puisse assister avec voix consultative au Comité de Direction.

Il me semble qu'il faut voter sur ce point.

Cela ne change pas la composition en elle-même du Comité, c'est juste une personne qui assiste.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Nous pouvons passer au s'il n'y a pas de question.

Êtes-vous pour ou contre la proposition de modification des Statuts de Ligue de Bretagne de Football concernant l'Article 13 et donc la présence à titre consultatif du Président du Centre Technique Henri Guérin ?

« Pour », tapez 1. « Contre », Tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats sont : voix exprimées : 1499

Pour :	1441 voix	96,13 %
Contre :	58 voix	3,87 %

La Modification de l'Article 13 des Statuts de la Ligue de Bretagne de Football est adoptée avec 96,13 % des voix



Date d'effet : immédiat

Je vous remercie.

V.2 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Nous repassons donc en configuration Assemblée générale ordinaire.

V.2-1 Information des modifications des Statuts types votées par l'Assemblée Fédérale.

❖ **Article 19 – Information des dispositions adoptées en Assemblée fédérale modifiant les Statuts Types des Ligues et Districts**

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Toujours sur les Statuts de la Ligue de Bretagne, mais simplement pour de l'information puisque l'Article 19 des Statuts prévoit de vous informer des dispositions qui ont été adoptées en Assemblée Fédérale, qui viennent modifier l'ensemble des Statuts types des Ligues et des Districts.

Il y a des dispositions qui sont votées en Assemblée Fédérale que l'on doit vous soumettre pour information et qui ne nécessitent pas de faire un vote, c'est juste une information. Vous le verrez, ce n'est que de la librairie dans les trois-quarts des cas. On va essayer de faire assez rapidement puisqu'il y a plusieurs articles qui sont concernés.

❖ **Article 8 – Objet**

L'Article 8 l'Objet, on rajoute simplement dans l'Objet –cela aurait dû y être dès le départ- « *Promouvoir et favoriser l'éducation des jeunes par le football* ».

Dans les Statuts de la Ligue de Bretagne, je pense que cela devrait être une des missions essentielles à savoir de promouvoir et favoriser l'éducation des jeunes par le football.

❖ **Article 12.1 – Assemblée Générale - Composition**

Dans l'Article 12. Pour dire qu'un membre du Comité de Direction n'est pas en cette seule qualité membre de l'Assemblée générale, il a aussi le droit de vote à l'Assemblée générale s'il dispose en outre de sa qualité de Comité de Direction, de la qualité de Représentant du club.

C'est à dire qu'on peut être Membre du Comité de Direction de Ligue et être également Représentant d'un Club et donc avoir le droit de voter en tant que Représentant de Club, à partir du moment où il représente son Club.

❖ **Article 12.2 – Nombre de voix**

Article 12-2, un point qui posait problème chaque année : vous savez que pour déterminer votre nombre de voix, il fallait prendre le nombre de licenciés à la fin de la saison dernière.

Or, des Clubs ont fusionné l'été dernier et donc comment fait-on pour déterminer le nombre de voix ?

Il s'agit simplement de rajouter dans les Statuts, le nombre de voix attribué au nouveau club créé, est la somme des licenciés des deux Clubs qui ont fusionné.

L'Article 12 précise donc ce point qui n'était pas repris avant.

❖ **Article 12.3 – Représentants des Clubs**



Article 12.3. Le Représentant du Club au jour de l'Assemblée générale ne doit pas se trouver en état de suspension, quel que soit le quantum de cette suspension ou la nature des faits ayant conduit à son prononcé. Lorsqu'on est suspendu de toute fonction officielle on ne peut pas représenter un Club.

❖ **Article 12.4 - Attributions**

C'est simplement des numéros d'articles qui ont changé : au lieu du 6 et 7, c'est 10 et 11.

❖ **Article 12.5 - Fonctionnement**

Article 12.5, ce n'était pas marqué mais les abstentions, les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés. C'était marqué pour les votes nuls et blancs mais pas pour les abstentions. C'est donc une précision qui est dorénavant marquée dans les Statuts.

Dans le même article 12.5, pour les votes, on prend en compte dorénavant le vote électronique, qu'il soit à distance ou en physique. Vous le verrez d'ailleurs au cours de la prochaine Assemblée de la FFF du 14 décembre où un vote se fera, à distance mais de façon électronique. C'est la raison pour laquelle les Statuts ont été précisés en ce sens.

Élection du Délégué des Clubs participant aux Championnats nationaux seniors, de même, c'est le numéro de l'article qui a changé qui est devenu le numéro 10.

❖ **Article 13 – Comité de Direction**

Article 13 vient préciser qu'un membre du Comité de Direction ne peut pas être salarié de la Fédération de la LFP ou de l'Institut de Formation d'une Ligue régionale ou d'un District. On ne peut pas être membre d'un Comité Directeur et être salarié en même temps d'une instance.

Ne peut être candidat à un Comité Directeur quelqu'un qui a fait l'objet d'une interdiction de droit de vote d'éligibilité en vertu de l'Article 131.26 du Code Pénal. Quelqu'un qui a une interdiction de droit de vote ne peut pas voter lors des élections dans les instances du football et maintenant on ne fait plus de distinction entre personne de nationalité française ou de nationalité étrangère.

❖ **Article 13.1 : Mode de Scrutin**

Un autre point qui est revenu parce que c'est le cas est arrivé dans une Ligue : on ne peut pas être candidat sur deux listes différentes. Donc si quelqu'un est candidat sur deux listes, seule la première liste déposée est valable.

[Réactions]

Si, si c'est arrivé et aujourd'hui il faut que tout soit écrit.

De même, pour les déclarations dans les élections – cela a été fait pour celle-ci en la Ligue de Bretagne –, les déclarations de candidatures doivent être transmises par courrier électronique envoyé à la Ligue sur une adresse électronique officielle dédiée à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations électorales. On a une Commission de Surveillance des Opérations électorales pour tout ce qui concerne désormais les élections et il y a une boîte mail dédiée qui est créée « elections@footbretagne.fff.fr » qui avait été faite et seul bien sûr le Président de la Commission de Surveillance des Opérations électorales a accès à cette boîte mail.

❖ **Article 14.4 – Fonctionnement**

Les réunions ont lieu, par principe, en présence physique, mais aussi à titre exceptionnel, en visioconférence. C'est pour le Comité Directeur de Ligue.

❖ **Article 15.1 – Modalité d'élection du Président**

Le Président de la Ligue ne peut cumuler la fonction de Président de Ligue avec celle d'un Club affilié à la Fédération. Il ne peut pas être Président d'un Club et Président de Ligue. Cela a été précisé.

❖ **Article 16 – Commission de Surveillance des Opérations électorales**



Dans le rôle de la Commission de Surveillance des Opérations électorales, bien sûr, elle surveille les opérations électorales mais a été rajouté qu'en cas de révocation, c'est également cette même Commission qui intervient pour suivre les procédures de révocation du Comité, si on en arrivait à ce point.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Philippe.

Tu poursuis concernant le règlement Championnat de Bretagne Jeunes.

V.2-2 Règlement Championnat de Bretagne Jeunes.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

C'est un vœu qui nous vient de la Commission Régionale des Jeunes sur lequel le Comité de Direction de la Ligue de Bretagne a un avis favorable.

On avait un problème sur le repêchage des équipes pour compléter les équipes.

Tous les Districts n'ont pas obligatoirement les mêmes pyramides : certains Districts ont deux divisions en D1, et d'autres Districts n'en ont qu'une seule. Donc, quand on dit qu'il y a deux montées puisque chaque District a droit à deux montées, quand vous aviez fait les deux montées, ceux qui ont deux groupes, il n'y a que le premier de chaque groupe qui était monté et on donnait priorité à la montée au deuxième, mais dans ce cas les autres Districts étaient très pénalisés.

Donc, dorénavant, on fera d'abord repêchage avant de faire des montées supplémentaires.

Pas de question particulière ? Il faut passer au vote pour ce point. C'est un problème d'équité entre les Districts.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Êtes-vous pour ou contre la proposition de modification de l'Article 13 du Règlement Championnat de Bretagne Jeunes Garçons ?

« Pour » tapez 1. « Contre », tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats sont : voix exprimées : 1566

Pour :	1541 voix	98,4 %
Contre :	25 voix	1,6 %

La proposition de modification de l'Article 13 du Règlement Championnat de Bretagne Jeunes Garçons est adoptée avec 98,4 % des voix

Date d'effet : Phase 2 de la Saison 2024-2025

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec le Statut régional des Entraîneurs et Éducateurs de Football.



V.2-3 Statut Régional des Entraîneurs et Éducateurs de Football

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Vous savez que l'on a voté pas mal de choses l'an dernier sur ce Statut Régional des Éducateurs. On était avec les nouveaux diplômes, on n'avait pas tout bien encore assimilé, mais on a fait voter, notamment pour des divisions régionales, la couverture avec des, ce qu'on appelle désormais, des CFI.

Le CFI -par rapport à ce qu'on obligeait avant avec le CFF qui durait 4 jours voire 5 jours avec la certification-, c'est 12 heures de formation. Donc, ce n'est pas vraiment une formation équivalente à ce qu'on avait auparavant. La formation qui est la plus approchée de ce qu'il y avait auparavant, c'est le DF qui a été mis en place - on n'avait pas mis en place encore le DF la saison dernière mais maintenant les DF sont en place avec l'Institut de Formation.

Donc, on **supprime les CFI et c'est le DF Coach Seniors qui couvrira**. Cela ne concerne que les R1 de chaque Division.

Comme vous le voyez, vous avez la R3 : on enlève donc le CFI Séniors d'autant plus que le gap entre passer de CFI Séniors (12 heures de formation) avec un BMF qui sort maintenant en apprentissage, vous voyez un peu la différence quand vous passez de la R3 à R2,, le gap est quand même très important.

Donc le DF Coach Seniors me semble être le minima qu'on doit imposer sur le R3, qui est l'équivalent de ce qu'on avait auparavant avec le CFF3.

De même en **R2 Féminine**, l'équivalent du CFF3 c'est le DF Coach Séniors aujourd'hui.

En U18 R1 Féminine, de même, à la place du CFF3, on rajoute « DF Coach Seniors ».

U17 R1, CFF3 ou DF Coach Jeunes.

U15 R1 : CFF2 ou Coach Jeunes.

Et U15 R1 Féminine : CFF2 ou DF Coach Jeunes.

Donc, c'est juste se mettre en conformité avec ce que l'on avait auparavant.

Avant de passer au vote, je vais vous dire un petit mot sur le Statut des Éducateurs actuels parce que la Commission Régionale du Statut des Éducateurs s'est réunie dernièrement et on a quand même un petit message à vous passer.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Très bien. On passe au vote sur ces sujets.

Êtes-vous pour ou contre la proposition de modification de l'Article 12 du Statut Régional des Entraîneurs et Éducateurs ?

« Pour » tapez 1. « Contre », tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats sont : voix exprimées : 1620

Pour :	1493 voix	92,16 %
Contre :	127 voix	7,84 %



La proposition de modification de l'Article 12 du Statut Régional des Entraîneurs et Éducateurs est adoptée avec 92,16 % des voix

Date d'effet : Saison 2025-2026

Je vous remercie.

VI. VŒU

VI.1 Vœu du District du Finistère

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

On en vient maintenant à un vœu qui est déposé par le District du Finistère. L'idéal peut être pour proposer le vœu est que quelqu'un vienne pour le présenter et pour expliquer le pourquoi de la question, même si cela ne devrait pas poser de problème.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

C'est M. Luc TREGUER qui est mandaté par le Comité de Direction du 29 pour nous présenter ce vœu.

M. Luc TREGUER, Membre du Comité de Direction du District du Finistère,

Bonjour à toutes et à tous.

Le vœu, c'est de modifier l'Article 33 relatif au Statut de l'Arbitrage.

Cet alinéa de l'Article 33 spécifie que les arbitres, quand ils changent de domicile, quand ils changent de Ligue, peuvent choisir de rester dans leur Ligue de là où ils sont partis, couvrir leur club sauf que dans les Statuts, à l'Article 33, il est indiqué que :

« Sauf disposition contraire votée en Assemblée générale de Ligue ou District, un arbitre officiel peut aussi couvrir un Club n'appartenant pas au District ou à la Ligue du ressort de son domicile dès lors que les dispositions des Articles 30.2 et 31.2 sont respectées et qu'il est licencié dans la Ligue à laquelle son Club appartient. »

Cela signifie que ces Ligues ou Districts qui votent cette disposition peuvent obliger un arbitre qui vient dans leur Ligue à signer dans un Club de leur Ligue.

Vœu : Or, nous demandons que ce soit la même règle qui s'applique partout en France à savoir que l'arbitre puisse continuer à couvrir son Club de la Ligue d'où il vient.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

C'est un vœu qu'on ne peut pas adopter ici puisqu'il est issu d'un texte fédéral et comme c'est déjà arrivé par le passé, si vous êtes « pour », c'est la proposition de Luc ici qui est de supprimer cette disposition qui donne la possibilité aux Ligues d'interdire de continuer à couvrir le Club de la Ligue d'où il vient, il faudra le faire passer en Assemblée Fédérale.

Entre nous, à titre personnel, je suis assez favorable avec toi, comme quoi on peut parfois être d'accord. Je l'ai souvent dit, le football devrait être le même, et on a trop de règles qui sont différentes ici et là. On a des Statuts fédéraux, on a des Statuts régionaux et même les Clubs très souvent ne s'y



retrouvent plus parce qu'il y a des règles qui sont écrites ici ou là et vous prenez parfois deux bouquins différents et ce n'est pas les mêmes règles alors que le football est le même partout en France.

Maintenant, je connais aussi les Assemblées fédérales et je sais aussi que certaines Ligues sont très à cheval sur le fait de pouvoir conserver un certain espace de liberté et avoir des dispositions spécifiques pour leur territoire. Je sais que cela existe, mes collègues, Présidents de Ligue et Présidents de District ici, ne te diront pas le contraire, c'est le cas pratiquement à chaque Assemblée fédérale.

Maintenant, on peut transmettre ce vœu et cela me va très bien.

Mais pour le transmettre, il faut au préalable que l'Assemblée ici soit d'accord.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Y a-t-il des questions à poser ou des précisions à demander concernant ce vœu du District du Finistère ?

Donc s'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Il s'agit bien de l'autorisation qui est donnée par l'Assemblée générale à remonter ce vœu à l'Assemblée Fédérale.

Êtes-vous pour ou contre l'adoption du vœu du District du Finistère ?

« Pour » tapez 1. « Contre », tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats sont : voix exprimées : 1588

Pour :	1513 voix	95,28 %
Contre :	75 voix	4,72 %

Le vœu du District du Finistère pour transmission à la FFF est adopté avec 95,28 % des voix

Je vous remercie.

M. Luc TREGUER, Membre du Comité de Direction du District du Finistère,

Au nom du District du Finistère, je vous remercie.

Je voudrais juste poser une question à Jean-Claude. On vote des vœux, ce qui est le minimum, c'est que quand on vote des vœux en Assemblée générale de Ligue, on nous dise l'année d'après ce qu'il en est des vœux qui ont été transmis à la Fédération.

Je sais que l'année dernière, on a posé des questions avec deux vœux, un sur la Coupe de France et un sur les indemnités de préformations. Je sais que Jean-Claude a écrit à Monsieur LAPEYRE qui est le Directeur Juridique de la Fédération.

Donc, Jean-Claude, pourrais-tu nous dire où on en est ? Je sais qu'il y avait un séminaire, en septembre, pour la Coupe de France et qu'il y avait un groupe de travail de réflexion sur les indemnités de préformation.

Je voudrais savoir où on en est parce que c'est bien de voter des vœux, mais c'est normal aussi de rendre compte. Merci à vous.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,



Alors tu penses bien que l'on a interrogé la Fédération, la réponse est actuellement à la Commission Centrale qui s'occupe de cela. On n'a pas de réponse à aujourd'hui.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Des choses ont avancé notamment sur l'indemnité qu'on appelle « de formation » mais qui est plutôt « l'indemnité de préformation ».

S'agissant de cette indemnité, il y avait deux points:

D'une part, la revalorisation : Tu avais déposé un vœu pour avancer le versement c'est-à-dire pas seulement à partir de U12, mais le faire avancer dès la première licence.

D'autre part, une autre Ligue avait déposé aussi un vœu qui était la revalorisation de l'indemnité de préformation.

Vous verrez, puisque les programmes de l'Assemblée fédérale électorale ne vont pas tarder à sortir, que l'indemnité de préformation va être augmentée.

Donc de ce côté-là, l'augmentation de l'indemnité de préformation a augmenté.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Pour qui ?

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

L'indemnité de Préformation à destination des Clubs.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Ce n'est pas ce qui était écrit dans un PV de la Fédération Française de Football.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

C'est une erreur. C'est un groupe de travail qui est mené par des Clubs, donc ne vous inquiétez pas, elle sera généralisée, si elle est augmentée, pour la part Club et pour la part District sans doute aussi. Mais la part club, je sais qu'elle va être aussi augmentée.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Ce n'est pas ce qui était marqué dans le PV.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Monsieur Kernévez, on avait bien dit que vous deviez décliner votre identité, rappelez-le à chaque fois s'il vous plaît.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Pardon.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Donc, le premier point, revalorisation de l'indemnité de préformation.



Deuxième point qui pose un peu plus de problème qui est de savoir si on peut la distribuer à partir de la première licence.

Cela pose quelques soucis puisque quand quelqu'un signe une licence, la première licence -je précise que c'est le Groupe de travail qui le dit dans le cadre de ses premiers travaux- qui est signée dans un Club, dans ce cas il faudrait la donner à tout le monde puisqu'ici dans un Club à cet endroit-là parce qu'il habite là, il aurait pu habiter ailleurs.

Donc, le Groupe de travail est assez favorable à avancer sur le sujet mais avec un petit delta telle qu'est la proposition actuelle à savoir que ce serait par tranche de 3 ans, c'est-à-dire qu'on partirait de 6 ans jusqu'à 13 ans et cela quatre fois ou trois fois 3 ans soit par tranche de 3 ans et il faudrait avoir un certain nombre d'années minima pour passer dans le Club pour pouvoir en bénéficier. C'est une des propositions, je ne sais pas où elle va atterrir mais c'est une des propositions et une des pistes de travail actuelles.

M. Luc TREGUER, Membre du Comité de Direction du District du Finistère,

D'accord. Et pour la Coupe de France ?

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Pour la Coupe de France, vous l'avez vu puisque c'est dans le programme, ce sera mis dans le chantier qui commence puisqu'on va avoir une refonte complète de l'organisation de la Coupe de France et de ses dotations. C'est un chantier qui est sur la table et qui est entamé par la Commission Coupe de France. Ce point là est donc intégré.

M. Luc TREGUER, Membre du Comité de Direction du District du Finistère,

Merci.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

J'ai juste une question en tant que Représentant de la LFA.

Sur l'indemnité de préformation, je ne comprends toujours pas pourquoi l'indemnité ne vient pas 100 % au Club.

Je n'ai rien contre mon ancien Président et mon nouveau Président de District, mais pourquoi le District touche une dotation par rapport à ça ?

On m'a dit l'année dernière que c'était parce que les formations étaient faites, ceci, cela. S'agissant des formations, les Clubs les payent

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

En partie.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Non, j'ai les factures et je peux vous dire qu'elles font mal : entre la formation et l'hébergement, le coût est assez important, même si on peut avoir des aides FAFA –je ne le nie pas-, mais je ne comprends pas pourquoi le District touche une partie de cette indemnité de préformation. Je vais être un peu brut, mais qu'a fait le District sur la formation du jeune alors qu'il était chez nous ? Je dis « chez nous », peu importe, même s'il a fait plusieurs Clubs, c'est nous qui l'avons formé et non pas le District.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,



Oui, c'est votre éducateur qui l'a formé, mais votre éducateur a été formé par des éducateurs et des cadres techniques du District et de la Ligue.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Mais qu'on a payée.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui en partie. Mais vous savez, l'indemnité de préformation ne va pas chercher loin pour un District.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

C'est 8 000 €.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Oui, c'est 8 000 €.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Ils sont mieux dans les caisses d'un Club amateur.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

J'ai pris note, je pense que cela simplifierait bien les choses, mais il faudra le faire passer à tous les Districts. Je suis assez d'accord, pour simplifier les comptes, de dire qu'il n'y a plus et cela servira à la revalorisation de l'indemnité de formation qui s'en va au Club et on verra derrière.

De toute façon, vous le verrez, c'est comme tout à l'heure, il faudra faire des comptes équilibrés parce que tout à l'heure quand il a fait un budget prévisionnel, il vous a équilibré un budget prévisionnel.

Donc s'il n'y a pas ces 8 000 € pour chaque District, les Districts, quand ils équilibreront les comptes, ils les équilibreront en augmentant les Droits d'engagements.

Si cela ne vient pas de la Fédération, cela viendra de vous.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Oui mais ils ne peuvent pas mettre en prévision dans leur budget les indemnités de préformation. Vous ne pouvez pas savoir quel joueur va signer pro à quel moment.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Sachez que cette indemnité de préformation –ici on débat et l'an dernier et cette année sur le sujet-, il y a combien de joueurs sortants de Clubs bretons qui ont déclenché l'indemnité de formation ?

Il faut faire attention à ce vœu parce que ce vœu, s'il est adopté, va avoir pour conséquence d'aider sérieusement l'ensemble des Clubs de la Région parisienne puisque 85% des jeunes qui signent des contrats professionnels aujourd'hui sont des jeunes issus des Clubs de la Région parisienne.

M. Arnaud KERNÉVEZ, Club Aux Gars du Reun Football de Guipavas,

Cela ne changera rien puisque de toute façon, cela ne sera pas les Districts de chez nous qui vont toucher.



M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Donc, on défend plutôt notre intérêt. Nous tous, Présidents de Ligue et Présidents de District, on défend l'intérêt des Clubs de nos territoires et on ne veut pas les pénaliser. C'est la raison pour laquelle ce vœu met du temps à être adopté parce que l'ensemble des Ligues et des Districts sont plutôt favorables au système actuel plutôt que de favoriser la Ligue de Paris.

M. Luc TREGUER, Membre du Comité de Direction du District du Finistère,

Merci pour ces réponses.

Si on pouvait lors des Assemblées générales prendre le principe que les vœux qui ont été votés à l'Assemblée précédente soient mis à l'ordre du jour pour le suivi des vœux. C'est juste une petite demande que je fais.

Je vous invite, chers Collègues, Présidentes et Présidents de Club, à voter pour l'Assemblée fédérale - ce sera une assemblée fédérale électorale.

Le droit de vote pour les Clubs a été très difficile à obtenir, je suis bien placé pour le savoir.

Donc, je vous invite vraiment à voter. Quand j'ai milité pour que les Clubs votent pour le COMEX, on m'a répondu « *de toute façon les clubs ne voteront pas* ». J'aimerais bien que vous donniez tort à tous ceux qui m'ont dit cela et j'aimerais bien que vraiment vous votiez, après vous votez ce que vous voulez, ce n'est pas la question, mais j'aimerais bien que vous utilisiez ce droit de vote qui a été obtenu de haute lutte. On n'a eu que 33 %, on voulait 50 %, mais vraiment votez. Merci.

[Applaudissements]

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Et proposition là aussi tout à fait partagée, Luc. On vous tiendra au courant. Sachez juste pour information que le vote se fera à distance, se fera sur 2 jours, les 10/11 décembre pour les Clubs. Et après, il y aura l'Assemblée Fédérale le 14 décembre.

Pour finir, j'avais dit que je dirai un petit mot sur le Statut des Éducateurs.

La Commission Régionale du Statut des Éducateurs s'est réunie cette semaine ou la semaine dernière, je vois que Bernard est par là. Marion m'a dit hier que pas loin d'une cinquantaine de Clubs sont aujourd'hui en infraction avec le Statut des Éducateurs. C'est très souvent un manquement administratif, juste un manquement administratif.

Vous n'avez pas déclaré l'Éducateur qui est affecté à l'équipe. Il faut savoir -et vous l'avez adopté l'an dernier- que c'est un point en moins par match joué, en infraction.

Donc, certains d'entre vous, les 50 clubs, la décision devait partir avant l'Assemblée générale dans les Clubs, elle a été bloquée parce qu'on s'est dit qu'on allait profiter de l'Assemblée pour aviser les Clubs. On peut quand même leur laisser le temps, on a été bienveillant, de réagir derrière.

Mais normalement, la Ligue vous a déjà envoyé une notification sur votre boîte mail officielle, mais normalement c'est 5 points en moins pour les 50 Clubs concernés, cinq points en moins puisqu'on a disputé 5 matches depuis le début de saison.

Donc faites attention, allez sur Foot Club et déclarez votre Éducateur avec chaque équipe sur lequel il doit y en avoir un, notamment toutes les équipes de Ligue.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Philippe de cette précision.



M. Jean-Yves CLOUET, Vice-président du Football Club de Breteil Talensac,

Bonjour. Jean-Yves Clouet, Je suis vice-président du Football Club de Breteil Talensac, mais je suis aussi Président d'un groupement et j'ai des équipes en régional. Donc, j'ai bien reçu le mail, j'ai essayé de faire cette déclaration sur Foot club, on ne peut absolument rien faire en tant que Groupement pour déclarer ses éducateurs. J'ai tourné en rond, j'ai appelé au moins cinq ou six fois, j'ai fini par envoyer un mail avec le nom, le tampon. C'est tout ce que je peux faire. Je ne peux absolument rien faire sur Foot Club, je n'ai pas la main.

Mme Maryon ORAIN, Responsable administrative du Service Formation,

Bonjour, Maryon, Responsable administrative du Service Formation et donc en charge aussi de la partie Statut des Éducateurs.

Pour répondre à la question, les Clubs qui sont dans les cas de groupement, en fait c'est informatiquement impossible pour vous de désigner. Et dans ce cas, bien sûr, le Club n'encourt pas la sanction qui est prévue par le Statut puisque vous n'avez pas la possibilité de faire la démarche qui est demandée.

Ce sera marqué dans le procès-verbal qui sera diffusé.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci. On peut clore.

M. Jean-Luc JEGOT, Président du Quimper Ergué Armel FC,

Non.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

C'est vrai qu'on voit mal au fond de la salle.

M. Jean-Luc JEGOT, Président du Quimper Ergué Armel FC,

Jean-Luc Jégot, Président du Quimper Ergué Armel FC. Nous, nous ne sommes pas en groupement, mais je rejoins quand même les propos qui ont été tenus par l'autre personne avant moi, on n'a pas la possibilité dans Foot Club, dans certains cas, de déclarer la personne. Je pense que cela se fait automatiquement quand l'éducateur demande sa licence, s'il met bien exemple « responsable de l'équipe R2 », cela apparaît après dans le menu « contrôle encadrement ». Mais si cet éducateur vient aussi sur une équipe le samedi, par exemple, Responsable d'une équipe de jeunes, comme il ne demande qu'une licence, il n'apparaît pas dans le « contrôle encadrement » de l'équipe de Jeunes.

Donc j'ai posé la question par mail, notamment à Madame ORAIN, j'ai dû la poser en septembre. Je n'ai pas eu de réponse depuis.

Donc, y a-t-il une procédure quelque part dans Foot Club pour que ces noms apparaissent ? J'ai cherché beaucoup dans Foot club comme le monsieur avant moi, et je n'ai rien trouvé. Attendez, il y a mon voisin qui souhaite intervenir.

M. Hervé JEHANNIN, Comité 35,

Bonjour, Hervé Jehannin. J'ai eu Maryon effectivement moi aussi au téléphone. En fait, il suffit que l'enregistrement au moment de la licence soit erroné, c'est-à-dire que si on ne désigne pas l'équipe – cela peut être un oubli des gens qui saisissent, moi il a fallu qu'on supprime la licence de l'éducateur



pour la recréer. Je suis passé par Maryon Orain, je suis passé par le service informatique. C'est une nébuleuse et je crois, je n'ai pas revérifié, que si je vais sur Foot Club, malgré le fait qu'on ait refait la licence, il n'est toujours pas désigné informatiquement. Donc, il y a un souci, ce n'est pas très simple.

M. Jean-Luc JEGOT, Président du Quimper Ergué Armal FC,

J'apporte une précision. J'ai créé, pour le cas qui nous concerne, un Responsable U18 R1 chez nous en mettant bien le nom, il apparaît, j'ai la copie d'écran. Or, dans le menu « *contrôle encadrement* », il n'apparaît pas.

Donc, il y a sûrement un problème informatique. Si vous avez une cinquantaine de Clubs, ce n'est sûrement pas 50 Clubs qui sont en infraction, mais c'est des problèmes informatiques tout simplement.

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Très bien, je pense qu'on va prendre note, ce n'est pas le débat du jour.

Donc, tous ceux qui ont une problématique sur le sujet, vous envoyez un mail systématiquement à Maryon ORAIN, la Ligue de Bretagne et avant d'envoyer les sanctions, on demande.

Vous amenez le mail et on le monte à la Commission Régionale des Statuts avant d'appliquer les sanctions. Bien sûr, on vérifie tous ces cas particuliers pour qu'on ne sanctionne pas les Clubs s'il n'y a pas lieu de les sanctionner. On est entièrement d'accord.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci de ces interventions.

VII. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

Nous en arrivons au point 7 de notre ordre du jour avec l'intervention du Président Jean-Claude HILLION. A toi la parole Jean-Claude.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,

C'est avec, vous l'imaginez, une grande émotion que je prends la parole pour ma dernière intervention en tant que Président de la Ligue de Bretagne de Football.

Que de chemin parcouru depuis ma première élection en 1978 au District du Morbihan. Je n'imaginai pas alors de faire un si long bail dans les instances.

En 1982, Maurice MADEC, que certains ont certainement connu, prenait la présidence et me nommait Secrétaire Général. Donc tout allait très vite.

Durant mes années au District, j'ai probablement visité tous les Clubs morbihannais, entre les remises de médaille, le Trophée Pastis 51 – *il n'y avait pas la loi Evin à l'époque, tout Club qui gagnait 5 à 1 avait droit à une dotation, c'était pas mal, il faut l'avouer [rires]*, le challenge de l'Offensive du Crédit Agricole.

Toutes ces soirées, la rencontre avec les gens, c'était pour moi un vrai bonheur. Je pense que c'est cela qui m'a transmis le virus footballistique, c'est plus sympa que la grippe ou la COVID.



Puis ce fut la Ligue avec Léon GUIARD et Paul LE HESRAN. Être assis lors des Conseils de Ligue entre les deux personnalités. Quel bon apprentissage ! Je pense à Henri GUERIN, entre autres ; Jean-Claude « *le bordélique* », entre Henri « *le rigoureux* » et Paul « *Le Président* ».

En 2008, je succédais à Jean-Michel BELLAT et devenais Président de la Ligue, située alors à Rennes.

Aujourd'hui, le siège de la Ligue se trouve à quelques kilomètres d'ici, dans des locaux mieux adaptés et plus faciles d'accès. Vous y rencontrerez du personnel accueillant, très professionnel et motivé.

Nous avons la chance d'avoir des salariés formidables, compétents, dévoués à leur mission et des Membres de Commission tout aussi impliqués au service des Clubs et des Membres Dirigeants de la Ligue.

Nous avons également la chance que la Réforme territoriale nous ait laissés entre nous, quatre Districts, cinq Clubs professionnels, beaucoup de licenciés mais une taille humaine et des distances raisonnables.

Voilà succinctement mon long parcours qui a été passionnant. Je sais que vous attendez tous les élections et c'est le propre d'une Assemblée générale électorale.

Alors en guise de conclusion, et sans vouloir plagier le chanteur dont on parle beaucoup actuellement, « vous êtes tous formi, formi, formidables ».

Merci.

Kenavo

[Applaudissements nourris]

[Standing ovation]

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Jean-Claude, tu n'as pas fini, parce que tu dois mettre à l'honneur les Membres sortants du Comité de Direction et donc présents.

On peut appeler **Thierry BRIAND, Bernard, LEBRETON, Marcel DELEON.**

MM. Thierry BRIAND, Bernard, LEBRETON et Marcel DELEON, invités à monter sur l'estrade, sont mis à l'honneur par leur Président de Ligue, Jean-Claude HILLION, avec la remise d'une distinction.

[Applaudissements nourris]

VIII. ÉLECTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Le mandat 2020-2024 est ainsi achevé par cette intervention de Jean-Claude, Président du District du Morbihan de 1984 à 2012 et Président de la Ligue de 2008 à 2024.

Dans cette intervention, empreinte d'humanisme et d'émotion, place à une nouvelle mandature, celle. La période 2024-2028.



Je vais donc appeler le Président de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations électorales, le très avisé Joseph PARÉ et dans ce domaine, un PARÉ peut cacher un autre PARÉ. A vous la parole Joseph.

VIII-1

Élection du Comité de Direction de la L.B.F

M. Joseph PARÉ, Président de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations électorales,

Merci André.

Bonjour à tous

Je vous remercie d'être venus aussi nombreux, car il y 4 ans nous n'étions qu'une dizaine de personnes réunis au siège de la Ligue de Bretagne. En raison du contexte particulier dû à la pandémie du COVID 19 j'avais dû présenter les élections devant une caméra pendant que vous étiez derrière vos écrans.

Je constate que c'est plus sympathique d'avoir son auditoire en face de soi pour présenter les élections.

Comme tous les 4 ans, l'année des jeux olympiques, les fédérations sportives ainsi que les organes délégataires dont font partie les ligues régionales de football, doivent procéder au renouvellement de leurs instances dirigeantes.

Cette Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Football est une assemblée générale électorale avec inscrit à l'ordre du jour l'élection d'un nouveau Comité de Direction qui sera élu pour les 4 prochaines années.

Les modalités et conditions de l'élection du Comité de Direction la Ligue de Bretagne de Football sont définies dans l'article 13 des Statuts de la Ligue qui précise notamment que :

Composition : Le Comité de Direction est composé de 24 membres :

- dont les 4 Présidents de Districts : membres de droit.
- 20 autres membres avec auquel s'ajoutent obligatoirement :
 - Un arbitre
 - Un éducateur
 - Un médecin
 - Une femme

Sur cette liste doivent être expressément désignés : Le Président (poste réservé à la tête de liste), le Président délégué, le Secrétaire, et le Trésorier.

Modalités d'élections

Les membres du Comité de Direction sont élus au scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. L'élection se fait au scrutin de liste bloquée.

Une seule déclaration est obligatoire pour chaque liste, elle doit comporter autant de noms que de sièges à pourvoir. La déclaration de candidature doit être adressée par envoi sur une adresse mail dédiée ouverte auprès de la Ligue de Bretagne de Football au moins 30 jours avant la date prévue de l'Assemblée Générale électorale.

En présence d'une seule liste, l'élection ne comporte qu'un seul tour de scrutin. Le vote est organisé en proposant aux votants de voter « pour » ou « contre » l'unique liste proposée. Il est attribué l'intégralité des sièges à la liste candidate si elle obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, un nouveau processus électoral est organisé par le Comité de Direction sortant qui continue d'administrer la Ligue jusqu'à la prochaine élection.



Conformément aux stipulations de l'article 16 des Statuts de la Ligue de Bretagne de Football, le Comité de Direction actuellement en fonction a mis en place une Commission de Surveillance des Opérations Electorales (C.S.O.E.) qui est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction.

Cette Commission est composée de 5 membres indépendants qui ont été désignés par l'actuel Comité de Direction, à savoir Gerard DEMAURE, Pierre-Yves NICOL, Pierre FURIC, Didier LE BOUEDEC, Joseph PARE.

Cette Commission s'est réunie le 16 septembre et le 1^{er} octobre 2024 au siège de la Ligue de Bretagne et lors de cette dernière réunion, elle a notamment examiné la recevabilité et la validité des différentes candidatures.

Elle a constaté que pour l'élection du comité de Direction une seule liste a fait acte de candidature dans les formes et délais prescrits avec pour tête de liste Monsieur Rémy MOULIN.

Le nom de la liste est « *Une équipe au service des Clubs bretons* ».

La Commission, après avoir examiné la liste des candidats figurant sur la liste présentée par Monsieur Remy MOULIN et vérifié que chaque candidat remplissait les conditions d'éligibilités exigées par l'article 13.2 des Statuts de la Ligue de Bretagne de Football de déclaré valide la candidature de la liste présentée.

Vous avez pu prendre connaissance de la composition de cette liste qui figure dans le procès-verbal de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales du 1^{er} octobre dernier.

Je laisse donc le soin à Monsieur Rémy MOULIN de vous présenter sa liste et les candidats y figurant.

M. Rémy MOULIN, Tête de Liste « Une équipe au service des Clubs bretons »

Bonjour à toutes et tous.

En effet, j'ai l'honneur et le plaisir de conduire la liste « une équipe au service des Clubs bretons » pour la prochaine mandature, et je vais demander à mes colistiers de bien vouloir me rejoindre sur la scène.

Je préciserais, comme l'a dit Monsieur PARÉ, que sont Membres de Droit les 4 Présidents de District : Côtes-d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine et Morbihan auxquels s'ajoutent les 20 Membres dont 7 nouveaux Membres parmi lesquels 5 femmes, qui se présentent à vos suffrages.

Sont invités à monter sur scène autour du Président, Rémy Moulin :

N°1 – Président	MOULIN Rémy	N°11	CHEVALLIER Patrick
N°2 – Président délégué	LE FLOCH Alain	N°12	ESCALAIS Marc
N°3 – Secrétaire Général	GUEGUEN Stéphanie	N°13	FAUDET Alain
N°4 – Trésorier	GOURET Stéphane	N°14	LOUE Sandrine
N°5 – Arbitre	BIZEUL Thomas	N°15	GOUZERCH Gérard
N°6 – Educateur	LE GOFF Patrick	N°16	LE BRAZIDEC Guillaume
N°7 – Femme	BARATA Ilda	N°17	LE BRUN Jean-Pierre
N°8 – Médecin	LE COQ Christian	N°18	LEAUTE Alain
N°9	AUBRY Jacques	N°19	MARTIN Guy
N°10	BOISHARDY Rachel	N°20	BEAUVILLAIN Aurélie

Si je suis devant vous ici, ce matin, je le dois à plusieurs circonstances, essentiellement trois que je vais évoquer rapidement avec vous.

Tout d'abord, le règlement limite maintenant à trois mandats la fonction de Président de Ligue. Donc, Jean-Claude ayant déjà fait quatre mandats ne pouvait pas en briguer un cinquième.



Deuxième circonstance qui a été évoquée précédemment, notre Ami, Jean-Pierre LORGEUX, avait accepté d'être candidat et donc de conduire la liste qu'aujourd'hui j'ai l'honneur de conduire. Malheureusement, comme vous le savez, il est décédé le 1^{er} juillet dernier, ce qui nous a évidemment bouleversés et contraints à des modifications, ce qui m'amène à être devant vous ici ce matin.

Troisième circonstance, à la suite du décès de Jean-Pierre, mes Amis, Présidents, et en particulier Jean-Claude, mais aussi les trois Présidents de District qui étaient en poste, à savoir Philippe, Lionel et André, m'ont tous sollicité pour conduire cette liste.

J'ai pris du temps et réfléchi et après quelque temps j'ai donc accepté cette proposition et c'est ainsi que j'ai l'honneur de conduire cette liste, « une équipe au service des Clubs bretons. »

Une équipe, c'est important, c'est à l'image d'une équipe de football, elle est composée de personnes différentes, des hommes, des femmes, des dirigeants, d'âge différent, tous animés par la même passion qui oeuvrent dans le même sens avec un même objectif.

Nous sommes donc là pour servir, pour vous accompagner le mieux possible, l'ensemble des licenciés, des joueurs, des dirigeants, des bénévoles qui, vous le savez mieux que moi, donnent de leur temps sans compter pour que le football Breton continue de progresser et que nous ayons toujours le plaisir de nous retrouver sur ou autour des stades.

Nous serons toujours animés par la volonté de poursuivre la politique menée par Jean-Claude et les différentes équipes lors de ces 16 années avec aussi, bien sûr, dans la mesure du possible, la volonté d'apporter -et c'est lié à l'histoire- des modifications, des améliorations.

Nous vous proposerons donc :

- **d'accompagner encore plus les Clubs dans vos démarches** administratives, juridiques, en termes de ressources humaines ;
- **de vous aider à réaliser vos projets de Club, vos démarches de labellisation.**
- **de mettre à disposition les outils** pour favoriser nos échanges,
- **d'améliorer autant que possible notre communication,**
- **d'optimiser l'accès / l'utilisation du Guide Club.**
- Et tout simplement, en un mot, **être un soutien**, vous êtes un soutien.
- **de favoriser les formations à travers les parcours fédéraux** : formation Dirigeant/Dirigeante, éducateur/éducatrice, arbitre en centralisé/en décentralisé.
- **d'intensifier la prévention** : prévention contre les incivilités, poursuivre sans cesse la lutte contre les comportements déviant, contre les violences sexistes et sexuelles, contre le racisme, contre l'homophobie. Sujet hélas totalement d'actualité en ce moment. Heureusement, c'est le reflet de notre société, des dérives de notre société mais ce n'est pas une fatalité et à notre niveau, nous devons poursuivre la lutte contre ces comportements.
- **d'encourager davantage la mixité.** Un effort a été fait, mais nous devons le poursuivre pour favoriser les prises de responsabilité, les femmes et les jeunes filles avec peut-être des formations spécifiques où elles pourront peut-être mieux participer à ces formations.
- **d'ouvrir davantage les commissions aux femmes**, et pas seulement les commissions où elles gèrent des compétitions féminines, aller bien au-delà et nous avons souhaité montrer l'exemple, en permettant, si vous en êtes d'accord, à Stéphanie, d'intégrer le Bureau en qualité de « Secrétaire générale ». Bien sûr parce que nous avons voulu féminiser, mais aussi et surtout parce qu'elle en a naturellement les compétences.
- **de réfléchir sur les compétitions Jeunes.** Faire un bilan de la pyramide de nos Championnats Jeunes. On se pose des questions sur quel devenir sur les catégories U18, U19 devant le peu



d'équipes engagées. Il nous faut aussi avoir une réflexion sur les brassages, brassage en U14, également sur les critères d'accèsion dans toutes les catégories jeunes. Certains Clubs peuvent se trouver en difficulté du fait des mouvements de joueurs : il faut favoriser la fidélisation de nos jeunes. Comment ? Réduire, limiter le nombre de mutés voire d'autres pistes. Nous aurons sûrement à travailler sur cette mandature ensemble sur ces mutés.

- de promouvoir et développer les nouvelles pratiques : le Sport santé qui a été évoqué précédemment avec le « Foot en marchant » ; le Futsal qu'il faut structurer et favoriser le développement ; pratiques féminines en jeunes, en séniors qu'il nous faut également structurer voire modifier les pyramides ; le foot éducatif.
- en termes d'arbitrage, outre les formations initiales et continues, de promouvoir les Centres d'entraînement ou d'entraide et de stimulation entre arbitres qui peuvent favoriser la fidélisation.
- d'utiliser peut-être encore davantage le VOR, évidemment pour l'arbitrage, mais pas uniquement, ce qui nous permet de découvrir, d'avoir connaissance de dirigeants, de joueurs nouveaux.
- de peut-être nous ouvrir aussi vers l'extérieur, vers les écoles, les facultés. Un potentiel existe et peut-être devons-nous aller à leur.
- Je dois également évoquer avec vous les déplacements des arbitres sur lesquels nous devons être attentifs afin d'améliorer notre bilan carbone et par voie de conséquence les frais d'arbitrage qui vous concernent.

Enfin, avec notre nouveau Directeur, Olivier DURAND qui est devant vous et que nous pouvons saluer, nous aurons des sujets à évoquer, plus en interne, tels que :

- intensifier les liens entre nos Commissions régionales pour mieux se comprendre, pour mieux travailler, toujours avec pour finalité le service aux Clubs.
- Étudier la répartition des missions Ligue / Districts pour éviter tout doublon.
- Je n'oublierai pas le travail en concertation au sein même de la Ligue avec les salariés de la Ligue.
- Il nous faut aussi améliorer les conditions d'accueil et je pense particulièrement à l'accueil téléphonique quelque peu défaillant, qui n'est pas à la hauteur de nos attentes et sûrement de vos attentes, sans que le personnel en soit responsable aujourd'hui. Donc, la technique doit évoluer et doit nous permettre d'améliorer notablement cet accueil téléphonique.

Voilà en quelques mots le programme que nous avons confectionné ensemble de la liste « une équipe au service des Clubs bretons » pour être à vos côtés, pour mieux répondre à vos attentes sur ces quatre prochaines années.

Voilà ce que je tenais à vous dire en préambule.

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Joseph, vous reprenez la main pour le vote.

M. Joseph PARÉ, Président de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations électorales,

Je reprends la main. Nous allons passer au vote.

Vous devez voter « pour » ou « contre » la liste présentée par M. Rémy MOULIN « Une équipe au service des Clubs bretons ».



« Pour », votez 1. « Contre », votez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats sont : voix exprimées : 1628

Pour :	1553 voix	83,11 %
Contre :	275 voix	16,89 %

La liste présentée par M. Rémy MOULIN « Une équipe au service des Clubs bretons » est élue avec 83,11 % des voix

[Applaudissements nourris]

M. Rémy MOULIN, nouvellement élu Président de la Ligue de Bretagne de Football

Je vous remercie pour la confiance que vous venez d'accorder à la liste « Une équipe au service des Clubs Bretons ». Et maintenant, il va falloir que l'on se mette au travail. Nous sommes conscients de la tâche qui nous incombe -mais nous mettrons tout en œuvre pour poursuivre les actions menées par Jean-Claude- de mettre en action ce projet qui vous a été présenté et que vous venez de valider. Donc merci.

Merci à mes colistiers. Merci

Merci aux élus sortants qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas souhaité se représenter.

[Applaudissements]

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Rémy. Tu seras amené à reprendre la parole après.

Joseph, on poursuit par la suite des opérations électorales notamment en ce qui concerne la Délégation de la Ligue de Bretagne aux Assemblées fédérales.

VIII-2 Élection de la Délégation de la L.B.F aux Assemblées Fédérales

M. Joseph PARÉ, Président de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations électorales,

La première tâche qui va attendre la nouvelle liste, c'est d'abord de représenter la Ligue de Bretagne à la prochaine Assemblée générale de la Fédération Française de Football qui se tiendra le 14 décembre, bien sûr, s'ils sont élus.

Pour élire cette délégation, les modalités d'élection des Représentants des Ligues aux assemblées fédérales sont fixées par les Articles 10 & 11 des Statuts de la Fédération Française de Football qui sont ainsi libellés :

Article 11 :

« Tous les 4 ans et sur la même durée que le mandat des Comités de Direction de la Ligue régionale, les Représentants des Clubs se réunissent dans le cadre d'une Assemblée générale de Ligue, -ce qui est le cas aujourd'hui-, afin d'élire la Délégation mentionnée à l'article 10 des présents Statuts, pour représenter les Clubs à statut amateur de leur Ligue, appelée à siéger à



l'Assemblée fédérale. Donc, par exception le délégué ou le suppléant par tranche de 50 000 licenciés est élu pour une durée d'une seule saison. –cette élection est à renouveler tous les ans pour les tranches de 50000 licenciés. »

En vertu de l'article 10 des Statuts

« Sont candidats à cette élection :

- le Président de la Ligue régionale ou son suppléant, membre du Bureau de la Ligue,
- le Président Délégué de la Ligue régionale ou son suppléant, membre du Bureau également de la Ligue
- et pour les ligues au dessus de 50 000 licenciés, la Ligue a droit à un Représentant par tranche de 50 000 : Un représentant : un titulaire et un suppléant. Ce sont des élections en binôme.
- Les Clubs qui participent aux Championnats nationaux ont droit à un Représentant et de même, c'est un binôme avec un titulaire et un suppléant.

VIII-2-1 Élection de la Délégation de la LBF aux Assemblées fédérales au titre des Membres de droit (mandat 2024-2028)

Nous allons commencer par la première élection qui est la candidature des Représentants de la Ligue de Bretagne.

Les Présidents de Ligue ont fait acte de candidature sous les formes et délais requis pour représenter la Ligue de Bretagne sur les 4 prochaines années.

- En qualité de Président et Titulaire, Rémy MOULIN, avec pour Suppléante, Stéphanie GUEGUEN, Secrétaire générale.
- En qualité de Président Délégué et Titulaire, Alain Le FLOCH, avec pour Suppléant, Stéphane GOURET, Trésorier.

Les Présidents de District ont fait acte de candidature sous les formes et délais requis pour représenter le District de la Ligue de Bretagne pour les 4 ans du prochain mandat.

Pour le District des Côtes-d'Armor (22).

- En qualité de Président et Titulaire, Maxime LE BIHAN, avec pour Suppléante, Aurélie BEAUVILLAIN.

Pour le District du Finistère (29).

- En qualité de Président et Titulaire, André TOULEMONT, avec pour Suppléant, Max GOUES.

Pour le District d'Ille-et-Vilaine (35).

- En qualité de Président et Titulaire, Philippe LE YONDRE, avec pour Suppléant, Michel HAYE.

Pour le District du Morbihan (56).

- En qualité de Président et Titulaire, Lionel DAGORNE, avec pour Suppléant, Gérard GOUZERCH.

Pour l'ensemble de ces candidats qui doivent représenter la Ligue de Bretagne lors des assemblées générales de la Fédération Française de Football pour les quatre prochaines années, en raison de leur fonction respective déjà acquise par leur élection au sein des Districts lors des Assemblées de District et de Ligue au sein de cette même assemblée de Ligue, il n'est pas demandé de proposer un vote séparé, mais simplement de valider globalement l'ensemble des candidatures.

Voilà pour la présentation des Délégués de la Ligue et des Districts pour la prochaine Assemblée générale de la Fédération Française de Football du 14 décembre 2024 et des trois années suivantes.



On va passer au vote au titre des Membres de droit

Préparez vous à voter.

Êtes-vous « pour » ou « contre » l'élection des candidats à la Délégation de la Ligue de Bretagne aux Assemblées Fédérales au titre des Membres de droit (mandat 2024-2028)?

« Pour », votez 1. « Contre », votez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats sont : voix exprimées : 1602

Pour :	1506 voix	94,01 %
Contre :	96 voix	5,99 %

Sont élus :

➔ Président de la Ligue :

○ Titulaire : Rémy MOULIN

Suppléante : Stéphanie GUEGUEN

➔ Président Délégué de la Ligue :

○ Titulaire Alain Le FLOCH

Suppléant : Stéphane GOURET

➔ Président du District 22 :

○ Titulaire Maxime LE BIHAN

Suppléante : Aurélie BEAUVILLAIN

➔ Président du District 29 :

○ Titulaire André TOULEMONT

Suppléant : Max GOUES

➔ Président du District 35 :

○ Titulaire Philippe LE YONDRE

Suppléant : Michel HAYE

➔ Président du District 56 :

○ Titulaire Lionel DAGORNE

Suppléant : Gérard GOUZERCH

[Applaudissements]

VIII-2-2 Élection des Délégués représentant les Clubs à Statut Amateur aux Assemblées fédérales de la saison 2024/2025 (3 postes à pourvoir)

On va passer à un nouveau vote qui est le vote des Délégués par tranche de 50000 licenciés.

La Ligue de Bretagne compte 160 000 licenciés et a droit à 3 Représentants lesquels seront uniquement élus pour la saison 2024/2025.

Ont fait acte de candidatures sous les formes et délais requis pour représenter les Clubs Amateurs à la Ligue de Bretagne de Football aux Assemblées Fédérales de la Saison 2024/2025 quatre candidatures qui ont été validées par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, sachant qu'il n'y a que 3 postes à pourvoir.

Donc, la Commission de Surveillance des Opérations Électorales a choisi de présenter ses candidats par ordre alphabétique.

Les binômes sont les suivants :

- Titulaire : BOUGEARD-LE HENAFF Servane
- Titulaire : DELEON Marcel
- Titulaire : FAUDET Alain
- Titulaire : LE DROFF Jean-Yves

- Suppléante : BOISHARDY Rachel
- Suppléant : SIZUN Yves
- Suppléant : DAVID Christian
- Suppléant : CHEVALLIER Patrick



Aucun des 4 binômes n'ayant obtenu la majorité absolue, nous allons donc recommencer le vote.

Pour ce 2^{ème} vote, ce seront les 3 binômes qui obtiendront le plus de voix qui seront Représentants de la Ligue de Bretagne aux prochaines Assemblées fédérales.

On recommence à voter dans le même ordre pour les binômes.

2nd Tour

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats du 2nd Tour sont : voix exprimées : 1606

- Titulaire : BOUGEARD-LE HENAFF Servane – Suppléante : BOISHARDY Rachel
454 voix 28,27 %
- Titulaire : DELEON Marcel - Suppléant : SIZUN Yves
511 voix 31,82 %
- Titulaire : FAUDET Alain – Suppléant : DAVID Christian
267 voix 16,63 %
- Titulaire : LE DROFF Jean-Yves – Suppléant : CHEVALLIER Patrick
374 voix 23,29 %

Sont élus à l'issue du 2nd tour du scrutin :

- Titulaire : BOUGEARD-LE HENAFF Servane – Suppléante : BOISHARDY Rachel
- Titulaire : DELEON Marcel - Suppléant : SIZUN Yves
- Titulaire : LE DROFF Jean-Yves – Suppléant : CHEVALLIER Patrick

Le binôme Alain FAUDET Christian DAVID avec 16,63 % des voix ne représentera pas la Ligue de Bretagne aux prochaines AG fédérales.

VIII-2-3 Élection du Représentant des Clubs participants aux Championnats Nationaux Seniors Libres Mandature 2024/2025

Nous passons au dernier vote qui est le vote des Représentants des Clubs nationaux de Ligue pour les 4 ans de la prochaine mandature.

Il sera rappelé que, conformément aux dispositions des Statuts de la Fédération Française de Football, l'Assemblée générale de la Ligue régionale procède tous les 4 ans et sur la même durée que le mandat de Comité de Direction à l'élection de la Délégation à siéger à l'Assemblée fédérale.

Conformément aux dispositions de l'article 20 alinéa 2 des Statuts de la Ligue, une Assemblée générale a été organisée le 3 septembre 2024 où se sont réunis l'ensemble des clubs de la Ligue de Bretagne qui disputent les Championnats de National 2 et National 3 et National.

Au cours de cette Assemblée, il a été procédé à l'élection de 2 Représentants.

Une seule candidature a été enregistrée par la Commission de Surveillance des Opérations électorales.

Il s'agit de M. Pierric BERNARD-HERVE en qualité de Titulaire et de M. Jacques AUBRY en qualité de suppléant.

Sachant qu'il n'y a pour ce vote qu'un seul binôme pour une seule place, vous êtes amenés à voter « pour » ou « contre ».

Êtes-vous pour ou contre l'élection de M. Pierric BERNARD-HERVE titulaire et de Jacques AUBRY suppléant ?



« Pour » tapez 1. « Contre » tapez 2.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Les résultats sont : voix exprimées : 1613

Pour :	1460 voix	90,51 %
Contre :	153 voix	9,49 %

Sont élus M. Pierric BERNARD-HERVE en qualité de Titulaire et M. Jacques AUBRY en qualité de suppléant pour représenter la Ligue de Bretagne aux prochaines assemblées fédérales pour les 4 prochaines années.

Je vous remercie de votre participation aux votes.

Avant de clôturer mon intervention, je voudrais remercier Jean-Claude HILLION qui m'a fait confiance depuis de nombreuses années, tout d'abord en tant que Commissaire aux Comptes de la Ligue de Bretagne et qui m'a renouvelé quelquefois mon mandat et qui m'a désigné ces dernières années en tant que Membre de la Commission de Surveillance des Opérations électorales et en tant que Membre de la Commission d'appel.

Donc, Jean-Claude, merci beaucoup de ta confiance.

[Applaudissements]

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Merci Joseph.

Tu remercieras également les Membres de la Commission de Surveillance des Opérations électorales.

IX. INTERVENTION DES PERSONNALITES

Le point 9, c'est l'intervention des personnalités, on n'a personne sous la main. On va donc gagner du temps.

Je manque tout de même totalement à mes devoirs, j'ai oublié d'inviter le nouveau Président de la Ligue de Bretagne à venir siéger à la tribune.

X. REMISE DE RECOMPENSES

Le point 10 concerne la remise de récompenses et de distinctions.

Nous avons à remettre, comme chaque année, **le Challenge Léon Guiard**.

Le Challenge Léon Guiard est attribué, pour la saison 2023-2024 à Marcel DELEON.

[Applaudissements]

Marcel DELEON, accompagné de son épouse, reçoit la distinction du Challenge Léon Guiard des mains de Jean-Claude HILLION.

M. Jean-Claude HILLION, Président de la Ligue de Bretagne de Football,



Le Challenge Léon Guiard est décerné pour l'investissement au service du football pour la personne qui le reçoit et comme investissement, je pense effectivement que Marcel s'est beaucoup investi pour le football depuis longtemps, au District, dans les Commissions et la dernière d'entre elle aujourd'hui à la Ligue, c'est la Commission de discipline, commission importante qu'il a pris un peu au pied levé, en cours de saison, mais cela veut dire réunion toutes les semaines et c'est sûr que souvent on prend des Rennais ou des personnes d'Ille-et-Vilaine parce que c'est un peu difficile de devoir venir à la Ligue toutes les semaines.

Il me disait encore dernièrement, parce que je le vois pratiquement tous les jeudis, que malheureusement cela ne diminue pas. La Commission de Discipline a toujours autant de travail et c'est un peu dommage parce que cela veut dire que sur les terrains cela ne se passe pas forcément toujours comme on le souhaiterait.

AU demeurant, nous te remercions pour ton investissement et J'ai l'honneur de te remettre ce Challenge Léon Guiard et remercier également Madame Deléon parce qu'effectivement, sans nos épouses -je suis bien placé pour le savoir-, on ne pourrait rien faire. Donc, je crois que vous pouvez partager tous les deux ce Challenge Léon Guiard.

[Applaudissements]

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Marcel, si tu veux dire un petit mot.

M. Marcel DELEON, Membre sortant du Comité de Direction

Ce n'est pas facile, en plus à Pacé. Que voulez-vous que je vous dise ? Merci !

Je crois que je peux le partager avec vous tous parce que si j'ai fait toutes ces années, c'est avec vous, ce n'est pas tout seul. Je n'ai pas grand-chose à dire. Cela se fait naturellement. Au Club, cela fait des années, depuis 1966 -je ne sais pas si cela vous dit quelque chose- j'ai fait un petit peu tout, j'ai été coach, j'ai été président, j'ai été trésorier. 20 ans au District. Puis à la Ligue où j'ai été membre d'un certain nombre de Commissions.

Certains m'ont dit « bonne retraite ». On n'est jamais en retraite du football.

Je continue d'être sollicité et donc je ne serai pas en totale retraite.

C'est vrai que j'ai pris la Commission de discipline au pied levé, j'avais toujours dit « jamais la commission de discipline ». Comme quoi, il ne faut jamais dire jamais. N'est-ce pas Rémy ? J'ai même menacé de certaines choses....

[Rires]

Et puis finalement, quand l'intérêt des Clubs est là, quand on a envie de rendre service, on continue.

Merci.

[Applaudissements]

M. Philippe LE YONDRE, Vice-président de la Ligue de Bretagne de Football,

Juste un mot, en tant que Président de District. Marcel officiait en Ligue et Jean-Claude a dit tout ce qu'il faisait et tout ce qu'il pouvait faire en Ligue. Le nombre d'années que j'ai eu le plaisir de l'avoir à mes côtés, c'est un bras droit fidèle et je pense que les Clubs d'Ille-et-Vilaine qui sont présents ici peuvent savoir cette compétence et notamment dans le domaine réglementaire puisque s'il y avait bien quelqu'un sur lequel ils pouvaient s'appuyer lorsqu'ils avaient une demande particulière, il suffisait d'appeler Marcel et ils avaient la réponse réglementaire qui arrivait de suite.



Donc félicitations. Je pense qu'on va essayer de le garder le plus longtemps possible encore dans certaines de nos Commissions parce qu'on ne peut pas se passer aussi facilement de ses compétences.

Merci pour tout ce que tu as fait pour le District et pour l'ensemble du football.

[Applaudissements]

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Je vais appeler maintenant le Président du CO Pacé ou un Représentant pour la remise d'une distinction du **Club Support**.

Remise par Jean-Claude HILLION de la distinction Club Support au Président du CO Pacé.

XI. CLÔTURE PAR LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA LIGUE DE BRETAGNE

C'est le moment d'arriver à la clôture, je vais passer la parole au nouveau Président de Ligue, Rémy MOULIN, qui se trouve être le 11^{ème} Président de la Ligue de Bretagne si on fait l'historique depuis Ernest FOLLIARD qui était Président de 1918 à 1928, Jean-Louis CANCEL de 1928 à 1932 puis de 1945 à 1955, Charles LE VACHER de 1932 à 1942, Marcel SAUPIN de 1955 à 1958, Jean NOURY de 1958 à 1976, Gilbert BEHIER de 1976 à 1981, Léon GUIARD de 1981 à 1987, Paul LE HESRAN de 1988 à 2004, Jean-Michel BELLAT de 2004 à 2008, et Jean-Claude HILLION de 2008 à 2024.

Donc, je te laisse la parole, Rémy, pour une partie de l'Assemblée qui sera peut-être moins réglementaire et statutaire, mais qui donnera lieu, je pense, à des grands moments d'émotion. Merci.

M. Rémy MOULIN, Président de la Ligue de Bretagne de Football

Le moment est venu d'honorer le 10^{ème} Président de la Ligue, mon ami Jean-Claude, même si ta modestie doit en souffrir, on est obligé de faire un petit peu ton éloge. Repose-toi pour l'instant. Je veux saluer un homme dont l'engagement et la passion ont profondément marqué le football Breton.

Mais tout d'abord, je vais céder la parole à quelqu'un qui est en responsabilité au niveau de la Fédération Française de Football. Vous allez le découvrir.

M. Philippe DIALLO, Président de la Fédération Française de Football

Transcription du message vidéo

« Bonjour à toutes et à tous.

C'est l'Assemblée générale de la Ligue de Bretagne et malheureusement je ne peux pas être avec vous aujourd'hui. Mais je n'imaginais pas ne pas me manifester pour cette Assemblée générale parce qu'au-delà des questions que vous allez aborder ce matin, je voulais apporter le message de la Fédération à l'endroit de celui qui a dirigé cette Ligue depuis près de quatre mandats, je veux parler évidemment de Jean-Claude Hillion.

Je l'ai vu encore récemment lors du match de Champions League à Brest et je voulais ce matin lui dire toute notre gratitude et toute la reconnaissance de la Fédération et de tout le football français pour l'action qu'il a menée en faveur du Football Breton et de tout notre football.

Ce natif de Montreuil-sur-Ille a commencé à œuvrer dans le Morbihan, dans son club et puis il a assez rapidement pris des fonctions de dirigeant. D'abord dans le District du Morbihan où il a œuvré pendant sept mandats et puis à partir de 2008, à la tête de la Ligue de Bretagne.



Et je veux ce matin saluer son engagement, celui d'un Dirigeant bénévole au service de notre Football Amateur qui a, je l'ai dit, œuvré pour sa Ligue, pour le football Breton et qui, au cours de ce mandat, aura à son bilan les 160000 licenciés qui constituent un record, mais a été aussi celui qui a fait venir la Coupe du Monde féminine à Rennes, celui qui a eu cette Coupe du Monde des U20 et qui a aménagé, déménagé, le Centre de la Ligue vers Montgermont. Je ne peux pas égrener tout ce qu'il a fait au sein de cette Ligue et au sein de la Fédération puisqu'il est aujourd'hui celui qui, après avoir œuvré dans de multiples commissions, travaillé sur la gouvernance de la Fédération, est le Président de notre Comité d'Audit et veille à la bonne tenue de nos Comptes.

Jean-Claude HILLION incarne ce qu'est un grand Dirigeant. Je l'ai dit « bénévole, dévoué, engagé, rigoureux », il a porté dans son cœur ce football auquel il a joué et qu'il a porté dans sa région et au sein de notre football.

Et donc aujourd'hui, où après quatre mandats à la tête de cette Ligue, il est amené à devoir laisser ses fonctions à son successeur. Je crois que votre Assemblée, moi-même, nous devons tous lui dire « merci ».

Merci pour cet engagement de plusieurs décennies.

Merci pour ce qu'il a apporté au Football Breton.

Merci pour ce qu'il a apporté à la Fédération Française de Football.

Lorsqu'on s'engage en tant que Dirigeant dans notre football, on le fait par passion, on le fait par engagement et il est naturel que ceux qui, comme lui ont tant apporté, reçoivent la reconnaissance et la gratitude de tous.

Alors j'ai dit qu'il arrêterait aujourd'hui la Ligue de Bretagne, cela ne veut pas dire évidemment qu'il arrête son engagement dans le football et je suis certain que dans les mois, dans les semaines, dans les années qui viennent, il saura continuer à s'engager au sein de notre football. En tout cas, la porte de la Fédération lui sera toujours ouverte parce que nous avons besoin de gens compétents, de gens loyaux et de gens qui aiment notre football.

Alors cher Jean-Claude, merci pour toutes ces années.

Merci pour toutes les jeunes filles et tous les jeunes garçons qui ont commencé ce football sur cette terre de Bretagne que je connais bien et qui, grâce à l'action que tu as menée en tant que Dirigeant de District puis de Ligue, ont permis de s'épanouir à chacun de ces joueuses et joueurs, ont permis de se construire, et permis à notre football d'être plus fort.

Chers Jean-Claude, merci.

Je te souhaite une formidable dernière Assemblée à la tête de la Ligue de Bretagne et je suis sûr que tous ceux qui assistent à cette Assemblée sauront aussi te rendre l'hommage qui t'est dû.

Merci et à très bientôt. »

[Applaudissements]

M. Rémy MOULIN, Président de la Ligue de Bretagne de Football

Je ne vais pas retracer tout ton parcours, mais ta longévité prouve tes qualités et tes compétences. Elles ont été largement reconnues par les Dirigeants de Clubs bretons.

Tu es également une personne appréciée par le personnel de la Ligue, pour ta gentillesse, certes mais surtout pour ton écoute et ton humanisme. Tu aimes les gens. Ils le reconnaissent et te le rendent bien. Le mérite, naturellement t'en revient.

Tu aimes dire que tu es un peu chez toi dans les quatre départements bretons. Comme l'a dit le Président Diallo. Ille-et-Vilaine, c'est ton département de naissance, le Morbihan, tu y habites. Le



Finistère, par l'intermédiaire de ton épouse Sylviane. Les Côtes d'Armor, il y a une certaine commune Hillion -c'est un peu tiré par les cheveux, mais bon, on te l'accorde volontiers !

[Rires et applaudissements]

Jean-Claude, par contre, j'ai dit qu'il aime les gens, mais il n'aime pas les conflits. Et tu as été parfois quelque peu malheureux lorsque tu n'as pas pu régler, par le dialogue ou à l'amiable, quelques rares situations qui t'ont été très pesantes en cette fin de mandature.

Tu garderas enfin, je l'espère, les nombreuses années où le bonheur de se retrouver au sein de la Ligue de Bretagne a été très présent, chacun œuvrant pour le bien de l'ensemble des Clubs bretons. Le fait d'avoir conservé le territoire de la Ligue avec les quatre départements y a certainement contribué, mais le mérite aussi t'en revient en tant que Président. Tu étais un bon chef d'orchestre.

Tu étais toujours animé par la volonté que chacun se sente à son aise, et à sa place, animé par la volonté de respecter l'hôte et de favoriser le dialogue.

Merci. La Ligue de Bretagne te doit beaucoup. Tu as su faire l'unanimité et c'est avec beaucoup de plaisir que nous aurons encore demain l'occasion de te côtoyer, de profiter de ton expérience, de tes conseils avisés, car je pense que même si tu n'es plus élu au sein du Comité de Direction de la Ligue, nous saurons encore bénéficier de ton expérience. Mais de ceci, nous en reparlerons un peu plus tard.

Dans un premier temps, tu peux partir l'esprit libre. Comme tu me le disais il y a une semaine, « *je laisse une Ligue en bon état avec une équipe de salariés compétents et une situation financière saine.* » C'est totalement vrai. Mais tu peux partir aussi l'esprit léger, satisfait de l'outil que tu laisses à tes successeurs. Tu as su doter la Ligue d'un nouveau siège à Montgermont, plus fonctionnel et plus accessible, que celui de Sapeur Michel Jouan à Rennes.

À titre plus personnel, je garde un excellent souvenir de la confiance que tu m'as accordée en tant que trésorier pour toutes les démarches et négociations qui ont abouti au siège que nous connaissons. Merci à toi. Il en a été de même pour l'extension du Centre Technique Bretagne Henri Guérin à Ploufragan.

Oui, la Ligue de Bretagne fait des envieux, a fait des envieux grâce à ta vision. Cette Ligue de Bretagne est sur de bons rails.

Au-delà de tes compétences organisationnelles, tu as su gagner la confiance et l'estime de tes pairs tant au niveau régional que national. Apprécié pour ta sagesse et ton sens de dialogue, tu es reconnu par tes collègues Présidents de Ligue qui ont salué ta capacité à écouter, à analyser les situations et à trouver des solutions justes. Cette reconnaissance a également été partagée par les Présidents de la Fédération, je pense à Noël LE GRAËT et à Philippe DIALLO qui ont vu en toi un conseiller de confiance et un homme de grande rigueur.

Nous allons prendre connaissance d'un message laissé cette fois par un autre Président, le Président de la LFA, Vincent Nologues.

M. Vincent NOLORGUES, Président de la Ligue du Football Amateur

Transcription du message vidéo

« Jean-Claude, Bonjour. C'est avec un grand plaisir mais aussi avec une grande émotion que je m'adresse à toi aujourd'hui puisque c'est ta dernière Assemblée de cette Ligue de Bretagne que tu gères, de cette Bretagne que tu aimes tant.

Alors d'autres ont fait plus de mandats que toi, mais ils pourraient même continuer parce qu'il y a eu des fusions dans leur Ligue. C'est bizarre cette loi qui limite le nombre de mandats des dirigeants du sport qui a été votée par des gens qui ne s'appliquent pas cette loi à eux-mêmes. Voilà, on en est là, il faut faire avec.



Je tiens à saluer ton œuvre dans ta mission de Président de Ligue mais aussi de District où tu as toujours fait preuve d'une grande efficacité et de clairvoyance, mais toujours avec une grande modestie et sagesse, ce qui, on le sait, n'est pas le cas de tous.

On se connaît depuis 20 ans et nos bonnes relations ont été rapides, simples et naturelles. C'est avec un grand plaisir que j'ai partagé notre moment commun au Bureau de la LFA, avec toujours ta loyauté et ta mesure, que j'ai partagé aussi des moments douloureux pour ta famille et des moments beaucoup plus joyeux, comme une folle soirée dans un bureau des montagnes Cantaliennes.

Jean-Claude, je sais que ton amour du football, ton engagement associatif et qu'une place dans le football ne disparaissent pas aujourd'hui et que nous profiterons encore de ton bon sens.

En attendant, je t'adresse toute mon affection, sans oublier ton épouse, Sylviane, qui t'a porté et supporté pendant tant d'années. Merci et à très bientôt. »

[Applaudissements]

M. Rémy MOULIN, Président de la Ligue de Bretagne de Football

Ce que tout le monde ne sait pas, c'est que tu as également été Président de la Commission informatique et c'est d'ailleurs lors de la mise en place des opérations Minitel –je ne sais pas si vous vous souvenez- que nous nous sommes rencontrés. C'était le début de l'informatisation. Alors tout à l'heure, on a vu FMI 90 %. Là, on était plus près des 10 % que des 90 % et on était déjà heureux s'il y avait 10 % de résultats saisis. Donc le Minitel, c'est Jean-Claude, normal, France Télécom.

Je pourrais également évoquer les nombreuses finales U13 à Capbreton sous ta présidence. Grâce à toi et à la reconnaissance de la Ligue de Bretagne, la Bretagne, et Philippe Diallo l'a dit tout à l'heure, a accueilli deux Coupes du Monde féminines, plusieurs matchs internationaux, des équipes de France A masculine et féminine et des matchs des Espoirs. Oui, tu as fait des envieux, beaucoup d'envieux.

Plutôt discret, sans éclat de voix particulier, mais toujours très efficace, tu as toujours œuvré avec une passion inébranlable pour faire grandir la Ligue de Bretagne.

Et je vous propose de partager quelques images relatant ton engagement auprès du Football breton.

[Vidéo retraçant l'engagement de Jean-Claude HILLION auprès du football breton - musique de Georges Brassens « les Copains d'abord »]

[Applaudissements]

Mon cher Jean-Claude, au nom de tous les passionnés du Football, des Joueurs, des Dirigeants, des Entraîneurs, des Supporters, nous tenons à t'exprimer notre profonde gratitude pour ton dévouement sans faille, ta vision et ton investissement personnel. Tu laisses en effet derrière toi une Ligue forte, résiliente et prête pour l'avenir.

Nous te souhaitons tout le meilleur pour tes projets à venir et espérons que ta passion pour le football te guidera toujours.

Au nom de toutes et tous, je te souhaite naturellement une bonne santé et je n'ose pas dire une bonne retraite car ne plus être Président de Ligue ne signifie pas pour autant retraite. Ce qui est sûr, c'est que nous aurons toujours autant de plaisir à nous retrouver et je dois dire que j'ai eu beaucoup de chance d'être élu à tes côtés, de te côtoyer et je sais que certains aussi, ici présents, ont eu cette même chance. C'était un réel bonheur. Merci.

Et tous mes vœux en ayant une pensée amicale à Sylviane, ton épouse, à tes enfants et petits-enfants.

Merci. Beaucoup

[Applaudissements nourris]



Je vais naturellement inviter Sylviane à te rejoindre.

Monsieur Rémy MOULIN remet une distinction (Cadre de son T-shirt, le numéro 10) à Jean-Claude HILLION et offre un bouquet de fleurs à Mme HILLION.

[Applaudissements nourris – standing ovation]

M. André TOULEMONT, Président Délégué de la Ligue de Bretagne de Football,

Mesdames et Messieurs, nous allons clôturer cette Assemblée par ce moment d'émotion. Je vous invite à ne pas oublier de rendre vos boitiers.

La suite des opérations, c'est la convivialité, considérez que le bar est ouvert en quelque sorte.

Merci et bon retour.

M. Rémy MOULIN, Président de la Ligue de Bretagne de Football

Et pour terminer, je vous souhaite naturellement, au nom du Comité de Direction, une bonne saison 2024-2025.

[Applaudissements]

L'Assemblée générale de la Ligue de Bretagne de Football du 26 octobre 2024 est levée à 12 heures 35.

* * * * *

Le Président de la LBF

Jean-Claude HILLION



Secrétaire de Séance

et Président Délégué de la LBF

André TOULEMONT



Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue la Ligue sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente dans un délai de cinq ans à compter de leur publication.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

